

# RAPPORT

Direction des Affaires  
Maritimes

Direction de la Mer  
de Martinique

CROSS Antilles-  
Guyane

Avril 2020

# Bilan d'activité

# Année 2019

# CROSS Antilles-Guyane



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

## Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	09/04/20	

## Affaire suivie par

<b>Philippe Bricquer</b> - CROSS Antilles-Guyane
Tél. : 05 96 70 92 92
Courriel : <a href="mailto:antilles@mrc CFR.eu">antilles@mrc CFR.eu</a>

## Rédacteurs

<b>MP Olivier RUYTHOORENS</b>	– Adjoint au chef du service Opération
<b>PM Jean-Hugues LE BOURLLOT</b>	– Adjoint au chef du service Surveillance de la navigation
<b>SM Marine AURIOL</b>	– Adjointe au chef du service Surveillance des pollutions
<b>MT Jean-David PELANNE</b>	– Responsable statistique
<b>A1AM Vianney HOUETTE</b>	– Chef des services Opération et Surveillance des pollutions
<b>APAM Nicolas DE ROLAND</b>	– Chef du service Surveillance de la navigation
<b>A1AM Cyrille CHAPRON</b>	– Chef du service Renseignements de sécurité maritime

## Relecteurs

<b>APAM Nicolas DE ROLAND</b>	– Directeur adjoint du CROSS Antilles-Guyane
<b>AC2AM Phippe BRICQUER</b>	– Directeur du CROSS Antilles-Guyane

## Référence(s) intranet

<http://intra.cross.i2/bilans-d-activite-annuels-r1140.html>

<http://intra.dm-martinique.i2/bilans-d-activite-du-cross-ag-a175.html>

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>1 - ACTIVITÉ GÉNÉRALE DU CROSS AG EN 2019.....</b>	<b>5</b>
<b>2 - LA SÉCURITÉ MARITIME.....</b>	<b>6</b>
2.1 - Synthèse de l'année.....	6
2.2 - Bilan humain.....	9
2.3 - Bilan par zone de responsabilité.....	12
2.4 - Modes de réception des alertes.....	19
2.5 - Répartition géographique des opérations.....	22
2.6 - Quelques faits marquants.....	24
2.7 - Conclusion du bilan SAR.....	26
<b>3 - SURVEILLANCE DE LA NAVIGATION MARITIME (SURNAV).....</b>	<b>27</b>
3.1 - Cadre réglementaire.....	27
3.2 - Tenue de situation maritime.....	28
3.3 - Signalement des navires en transit dans les eaux territoriales.....	29
3.4 - Gestion des mouillages.....	32
3.5 - Suivi des campagnes scientifiques et travaux sous-marins.....	33
3.6 - Navires en avarie ( MAS OMI ).....	33
3.7 - Navires en infractions – situations anormales.....	34
3.8 - Conclusion du bilan SURNAV.....	34
<b>4 - SURVEILLANCE DES POLLUTIONS MARITIMES (SURPOL).....</b>	<b>35</b>
4.1 - Cadre réglementaire.....	35
4.2 - Chaîne d'alerte.....	35
4.3 - Bilan des observations.....	35
4.4 - Répartition géographique.....	36
4.5 - Exercice majeur.....	39
4.6 - Conclusion du bilan SURPOL.....	39
<b>5 - RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ MARITIME (RSM).....</b>	<b>40</b>
5.1 - Diffusion météorologique.....	40
5.2 - Information nautique.....	41
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>42</b>

# Introduction

le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage aux Antilles et en Guyane (CROSS AG) est placé sous l'autorité opérationnelle des délégués du gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles et en Guyane. Il a pour mission principale d'assurer la coordination des opérations de sauvetage des personnes et d'assistance en mer dans une zone incluant une partie des petites Antilles, les eaux de la Guyane et une vaste zone en Atlantique représentant au total 2,5 millions de km<sup>2</sup>.

Le 26 septembre 2019, dans la partie la plus orientale de cette zone, le remorqueur Bourbon Rhode, rattrapé par le cyclone Lorenzo, a coulé à 1200 milles nautiques de l'arc antillais. Cette opération de sauvetage a demandé l'engagement de 20 navires de commerce, une frégate de la marine nationale avec son hélicoptère et 19 vols d'aéronefs français et américains. Ce dispositif de recherche d'une ampleur inédite a mis en exergue une solidarité maritime sans faille pendant toute la durée des recherches. Elle a permis de sauver 3 marins.

En complément de cette mission principale, le CROSS AG exerce la surveillance de la navigation dans la même zone, avec une vigilance accrue dans les eaux sous juridiction française, permettant d'anticiper les situations à risque et de prévenir les impacts éventuels sur l'environnement. La diffusion des renseignements de sécurité maritime participe également à cette mission de prévention.

Cette surveillance permet aujourd'hui de déceler des navires en difficultés au large de nos côtes. Ces navires, dont certains ont vu leur taille doubler en l'espace de 15 ans, transportent d'importantes quantités de combustible pour leur propre propulsion. Ils sont devenus des vecteurs de pollution très importants.

La zone sur laquelle s'exerce la compétence du CROSS AG présente une activité maritime particulièrement intense, s'agissant de la plaisance et du trafic de navire à passagers, avec un tiers du trafic mondial de croisière dans l'arc caribéen. En haute saison l'activité de croisière peut générer la présence simultanée en mer d'environ 60 000 passagers.

Concernant la navigation de plaisance, il est constaté une évolution, depuis 2 ans, avec une activité en juillet et en août qui se confirme et un nombre d'opérations sensiblement en hausse pendant cette période.

En tant que centre opérationnel maritime du ministère de la Transition écologique et solidaire, le CROSS AG remplit également une mission de préservation de l'environnement marin au travers de la surveillance des pollutions marines. Ces signalements de pollution sont en constante augmentation depuis 2017.

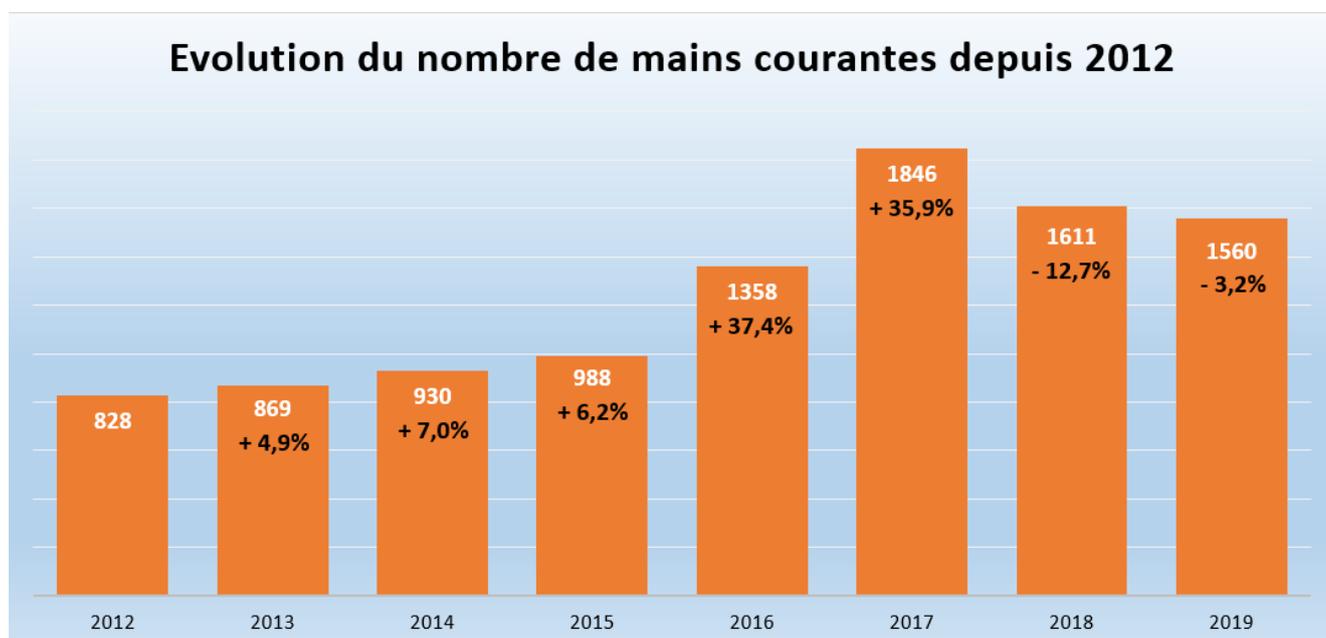
Pour mener à bien ces missions, les équipes de quart exploitent entre autres un réseau de 15 stations déportées de radiocommunications présentes sur les départements français des Amériques. Elles permettent de communiquer avec les navires à la mer et de recevoir les informations émises par les stations « AIS » embarquées à bord des navires de commerce et de plaisance. Elles permettent également d'obtenir en temps réel la situation du trafic maritime autour des îles françaises.

La préparation et la conduite de toutes ces missions sont réalisées par une équipe resserrée basée à Fort-de-France (24 agents affectés au CROSS AG). La direction de la mer de la Martinique permet également à des administrateurs des affaires maritimes affectés dans cette direction, d'effectuer des tours de permanence de coordinateur des missions de sauvetage.

# 1 - Activité générale du CROSS AG en 2019

En 2019, le CROSS AG a coordonné, suivi ou instruit 1560 événements maritimes. Pour chacun d'entre eux, l'ensemble des informations traitées et des actions entreprises sont consignées dans une main courante. Leur décompte révèle que le CROSS AG est confronté en moyenne à 4 ou 5 événements maritimes par jour sur ces 3 dernières années. Ce chiffre a doublé en 7 ans. En complément de la gestion de ces événements, le CROSS AG réalise l'ensemble de tâches routinières participant à la réalisation de ses missions et au service de la communauté maritime.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Nombre de mains courantes</b>	<b>828</b>	<b>869</b>	<b>930</b>	<b>988</b>	<b>1358</b>	<b>1846</b>	<b>1611</b>	<b>1560</b>
<i>Opérations coordonnées</i>	801	826	879	903	1051	1207	1184	1188
<i>Evénements suivis*</i>	15	18	10	63	266	320	249	211
<i>Evénements SURNAV</i>	/	/	/	/	/	226	96	87
<i>Evénements SURPOL</i>	12	25	41	22	41	20	24	33
<i>Evénements RSM</i>	/	/	/	/	/	73	48	41



## 2 - La sécurité maritime

### 2.1 - Synthèse de l'année

Les opérations coordonnées par le CROSS AG sont classifiées selon quatre catégories :

- SAR : opérations de recherche et de sauvetage (notion de vie humaine ou d'intégrité physique en danger) ;
- MAS : opérations d'assistance (notion d'avarie matérielle sans danger immédiat pour les personnes) ;
- SUR : opérations liées à la sûreté des navires ou l'ordre public en mer ;
- DIV : autres services maritimes n'appartenant pas aux catégories précédentes.

Les "Événements suivis" concernent les événements maritimes intéressant ou sollicitant directement le CROSS AG sans qu'ils ne relèvent de ses attributions propres ou de sa zone de compétence.

#### 2.1.1 - Zone de responsabilité du Délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer (DDG AEM) aux Antilles

##### Evolution du nombre d'opérations depuis 2012 – zone maritime Antilles

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'opérations coordonnées	762	781	831	857	1002	1137	1119	1148
dont								
Opérations de sauvetage (SAR)	391	456	546	556	657	735	708	718
Opérations d'assistance (MAS)	161	137	142	191	228	267	265	259
Opérations de sûreté (SUR)	3	4	3	2	5	7	10	8
Opérations diverses (DIV)	207	184	140	108	112	128	136	163
Evénements suivis	9	16	6	56	240	307	238	211

(inclut les opérations hors SRR ou position inconnue)

2019 marque un nouveau record d'opérations coordonnées au CROSS AG pour la zone maritime Antilles. Les opérations de sauvetage et d'assistance ont augmenté de 77 % depuis 2012. Les opérations classées "DIV" ont été nombreuses en 2019 en raison notamment de conditions météo défavorables en période cyclonique.

#### 2.1.2 - Zone de responsabilité du Délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer (DDG AEM) en Guyane

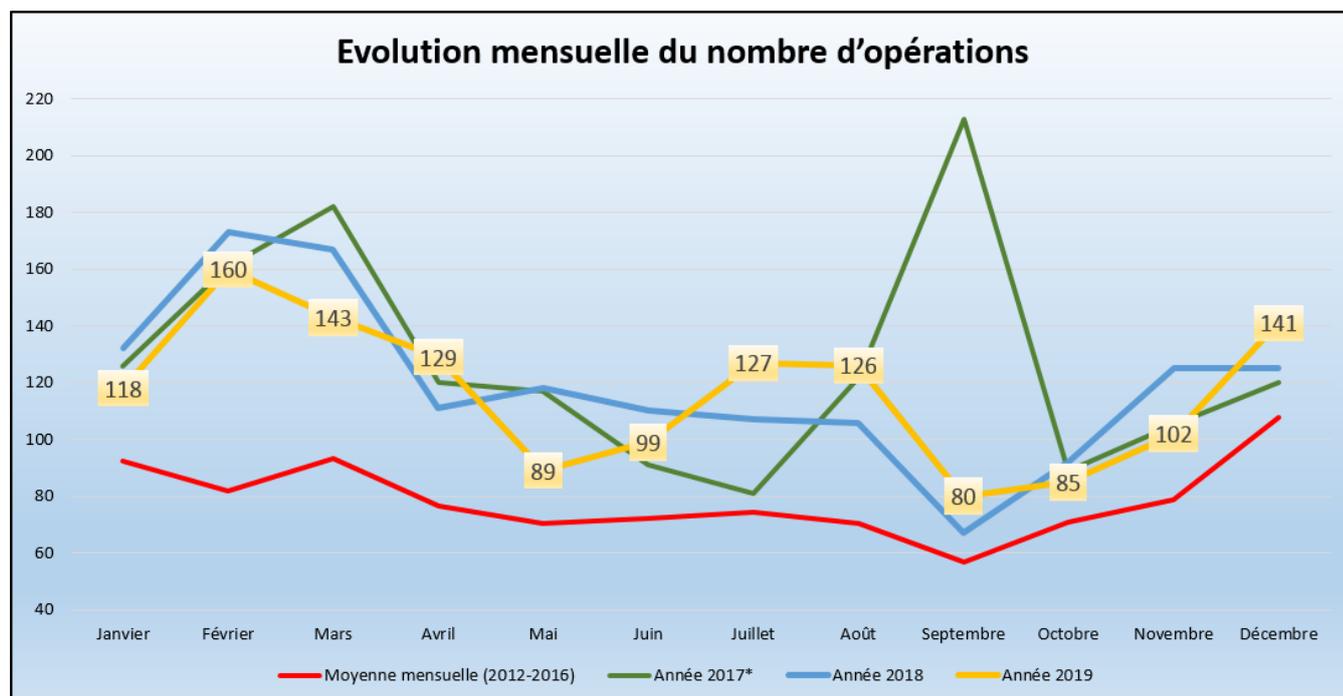
Le nombre d'opérations de sauvetage et d'assistance est en diminution sur cette zone maritime en 2019. Après une sensibilisation des acteurs de l'aéronautique les déclenchements intempestifs de balises de détresse aéronautiques (ELT) ont été moins nombreux cette année (3 contre 10 en 2018). On note par ailleurs une certaine stabilité dans le nombre d'opérations d'aide médicale en mer (12) dans ce secteur maritime fréquenté par les navires de commerce et une flotte de pêche conséquente.

## Evolution du nombre d'opérations depuis 2012 – zone maritime Guvane

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'opérations coordonnées		39	45	48	46	49	70	65	40
dont	Opérations de sauvetage (SAR)	21	25	36	35	33	53	48	31
	Opérations d'assistance (MAS)	8	5	10	7	13	14	14	8
	Opérations de sûreté (SUR)	0	0	0	2	0	2	0	0
	Opérations diverses (DIV)	10	15	2	2	3	1	3	1
Evénements suivis		6	2	4	7	26	13	11	0

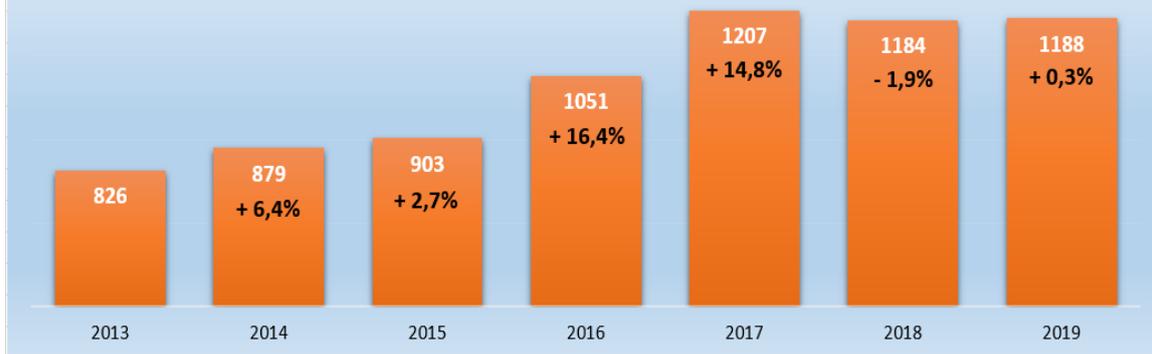
### 2.1.3 - Évolution générale des opérations

Comme chaque année le pic d'activité du CROSS se situe de novembre à avril, période de forte fréquentation touristique dans les Antilles. Toutefois un renforcement de l'activité durant la période des grandes vacances scolaires (juillet et août) semble se dessiner en comparaison des années antérieures. La plaisance demeure durant ces deux mois la catégorie d'activité la plus sollicitante (38 % des opérations).



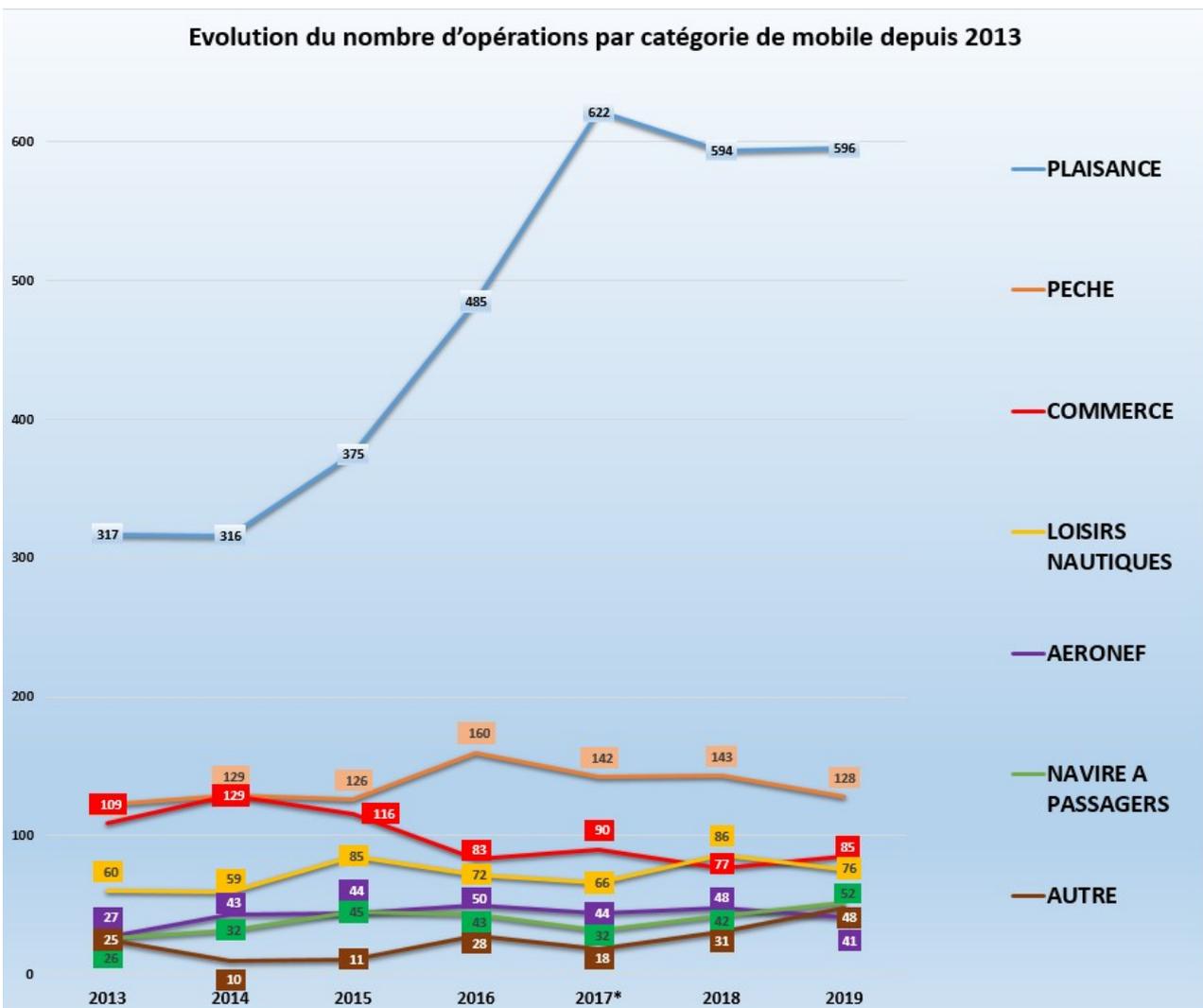
\*passage des cyclones Irma et Maria

## Evolution du nombre d'opérations de sécurité maritime depuis 2013



La navigation de plaisance, avec près de 600 opérations par an génère à elle seule plus de la moitié des sollicitations d'assistance et de sauvetage du CROSS AG. Les opérations concernant les navires de pêche et de commerce diminuent progressivement au cours des sept dernières années. Les sollicitations des navires à passagers concernent principalement l'aide médicale en mer et impliquent dans la plupart des cas des évacuations de passagers accaparant fréquemment des hélicoptères.

## Evolution du nombre d'opérations par catégorie de mobile depuis 2013

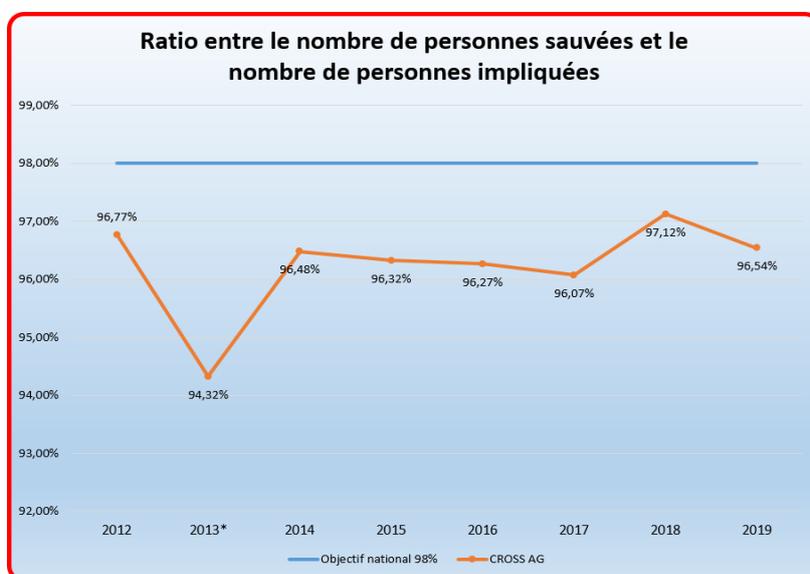


\* Un pic d'activité est enregistré en 2017 en raison des passages des cyclones Irma et Maria.

## 2.2 - Bilan humain

Pour l'année 2019, 52 personnes sont décédées ou portées disparues sur un total de 2906 impliquées (43 en 2018 pour 2453 impliquées). Ce ratio ne prend pas en compte les personnes tirées d'affaires seules ni impliquées dans une fausse alerte.

Victimes par type d'activité – Antilles et Guyane 2019									
Activité Nautique	Total	Malades		Blessées		Disparues		Décédées	
		Antilles	Guyane	Antilles	Guyane	Antilles	Guyane	Antilles	Guyane
Plaisance	96	20	2	57	2	3	0	12	0
Navires à passagers	31	23	0	7	0	0	0	1	0
Pêche	18	0	4	4	1	6	0	3	0
Plongée subaquatique	2	0	0	0	0	0	0	2	0
Commerce	32	16	0	2	3	7	0	4	0
Baignade	7	0	0	0	0	0	0	7	0
Loisirs nautiques	5	0	0	5	0	0	0	0	0
Autres	10	2	0	1	0	0	0	7	0
<b>Total</b>	<b>201</b>	<b>61</b>	<b>6</b>	<b>76</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>0</b>



En 2019, le nombre de personnes disparues est impacté par les 4 décès et 7 disparus du Bourbon Rhode coulé en septembre 2019. Le nombre des personnes impliquées a par ailleurs augmenté de plus de 18 % par rapport à l'année précédente.

\* 25 disparus lors de 2 opérations survenues en zone Guyane en avril 2013.

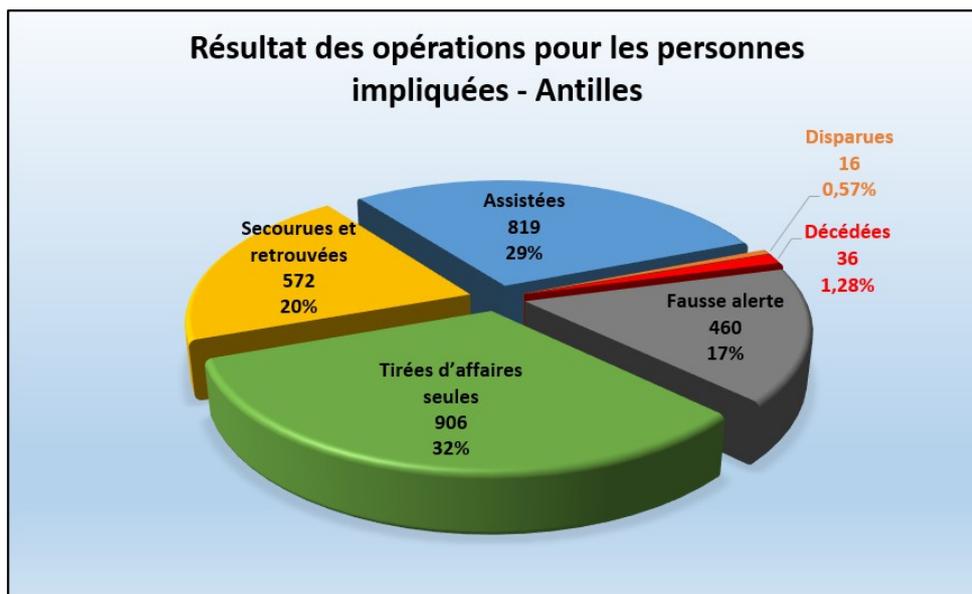
Pour l'année 2019, les décès en mer sont une nouvelle fois principalement liés aux activités de plaisance et de baignade. La Guadeloupe est encore particulièrement touchée avec 6 accidents mortels de baignade sur les 7 recensés aux Antilles.

En ce qui concerne les activités professionnelles, 9 décès ou disparitions de pêcheurs étrangers sont à déplorer pour l'année 2019. L'opération "Bourbon Rhode" représente quant à elle la totalité des disparitions et décès concernant les navires de commerce.

Les activités impliquant le plus grand nombre de malades et de blessés sont principalement la plaisance (54%) avec 81 malades et blessés en 2019 contre 50 en 2018 et les navires de commerce ou à passagers (34%) avec 51 blessés ou malades en 2019 contre 41 en 2018.

L'aide médicale en mer est en nette augmentation en 2019 avec 132 événements contre 109 en 2018 et concerne pour une bonne partie les navires de croisière. Sur 31 événements coordonnés par le CROSS AG sur ces navires, la régulation médicale a amené à conduire 4 évacuations médicales, 3 évacuations sanitaires et 6 déroutements du navire.

## 2.2.1 - Zone de responsabilité du DDG AEM aux Antilles



Le nombre de personnes assistées, retrouvées ou secourues s'élève pour l'année à 1391. Ce bilan est en légère augmentation par rapport à l'année 2018.

	Evolution du nombre de victimes - Antilles							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Décédées	19	19	17	13	32	35	24	36
Disparues	21	28	14	19	16	9	17	16
Blessées / Malades	44	52	78	82	61	114	93	149
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>99</b>	<b>109</b>	<b>114</b>	<b>109</b>	<b>158</b>	<b>134</b>	<b>201</b>

Cette année encore, la plaisance avec 15 décès/disparitions et 81 blessés/malades pèse largement sur le bilan des victimes.

Le CROSS AG a enregistré 11 décès et disparitions dans le cadre de l'opération de sauvetage du "Bourbon Rhode".

Les marins pêcheurs étrangers de la zone de compétence du CROSS AG payent cette année encore un lourd bilan humain (6 disparus/3 décédés). Il amène à pointer des facteurs de risques récurrents, particulièrement en cas d'avarie moteur : manque d'équipements de sécurité, de mesures de précaution et utilisation de petites embarcations (majoritairement type "yoles") souvent à un seul moteur pour une pêche au large et sur les DCP.

## 2.2.2 - Zone de responsabilité du DDG AEM en Guyane

Le nombre de personnes assistées, retrouvées ou secourues s'élève pour l'année à 61.



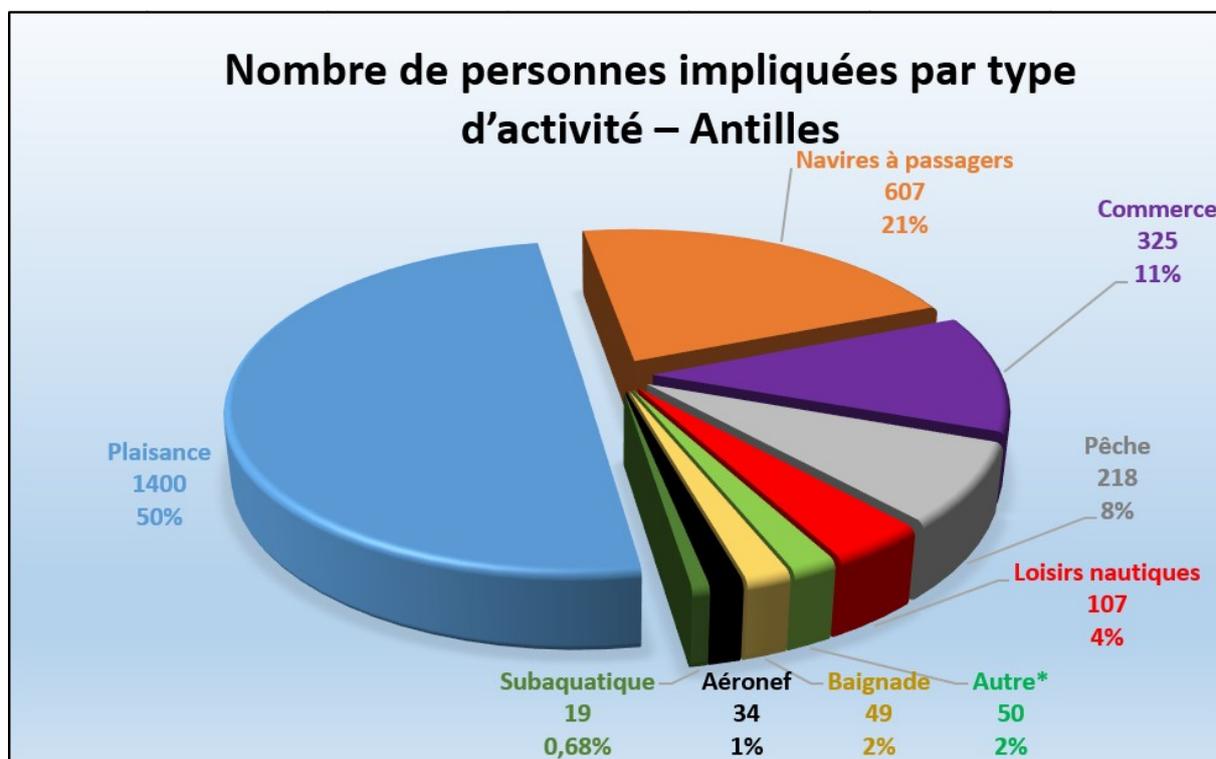
Après une année 2018 exceptionnellement dense pour cette zone maritime (241 personnes impliquées), le nombre de personnes impliquées en Guyane est revenu à des valeurs moyennes (97 en 2019) avec 40 opérations coordonnées dans cette zone maritime (contre 65 en 2018).

	Evolution du nombre de victimes - Guyane							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Décédées	2	5	5	5	0	1	2	0
Disparues	0	28	1	0	0	1	0	0
Blessées / Malades	6	6	5	2	9	12	21	12
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>39</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>12</b>

## 2.3 - Bilan par zone de responsabilité

### 2.3.1 - Zone de responsabilité du DDG AEM Antilles

#### 2.3.1.1 - Personnes impliquées par type d'activités



\*Autre: moyens d'État, annexes, découvertes de corps ou opérations ne pouvant être reliée à une activité ou un moyen nautique particulier.

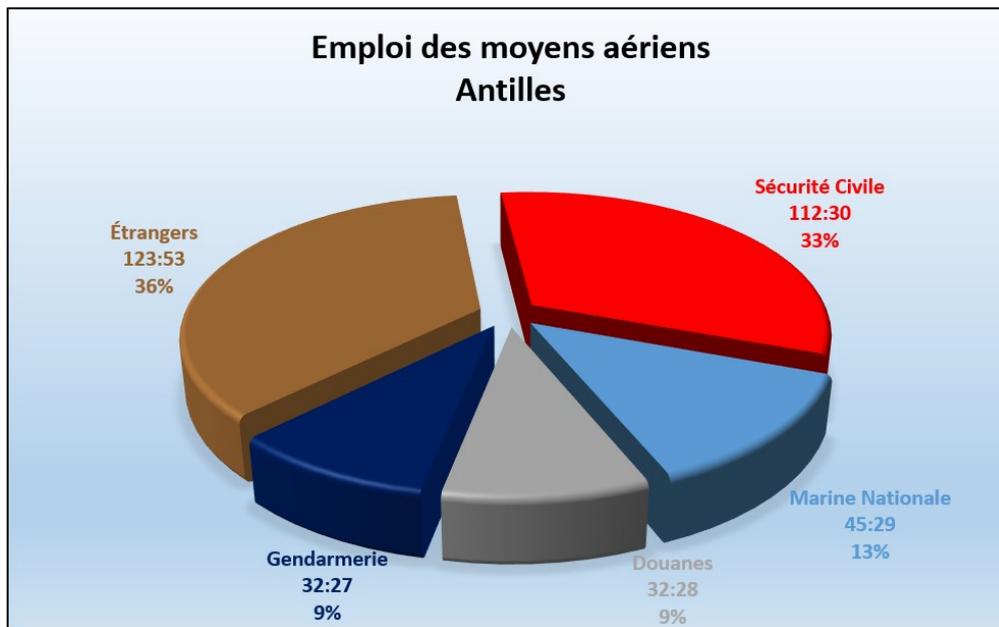
Le nombre de personnes impliquées par type d'activité augmente de manière significative par rapport à 2018. Il évolue comme suit:

- Plaisance: +5%
- Navires à passagers: +102%
- Commerce: +235%
- Pêche: -3%
- Loisirs nautiques: +5%

L'activité de plaisance connaît une légère hausse du nombre de personnes impliquées. Elle demeure l'activité prédominante en 2019. Concernant les navires à passagers l'augmentation importante du nombre de personnes impliquées est en grande partie liée à un incendie et une voie d'eau survenus sur des navettes à passagers de liaison inter-îles. Pour les navires de commerce, des fausses alertes à bord de navires avec des équipages nombreux expliquent cette évolution conséquente.

## 2.3.1.2 - Emploi des moyens de sauvetage

### 2.3.1.2.1 Moyens aériens



Les moyens aériens ont été moins sollicités en 2019 qu'en 2018 (346 h de vol contre 457 h).

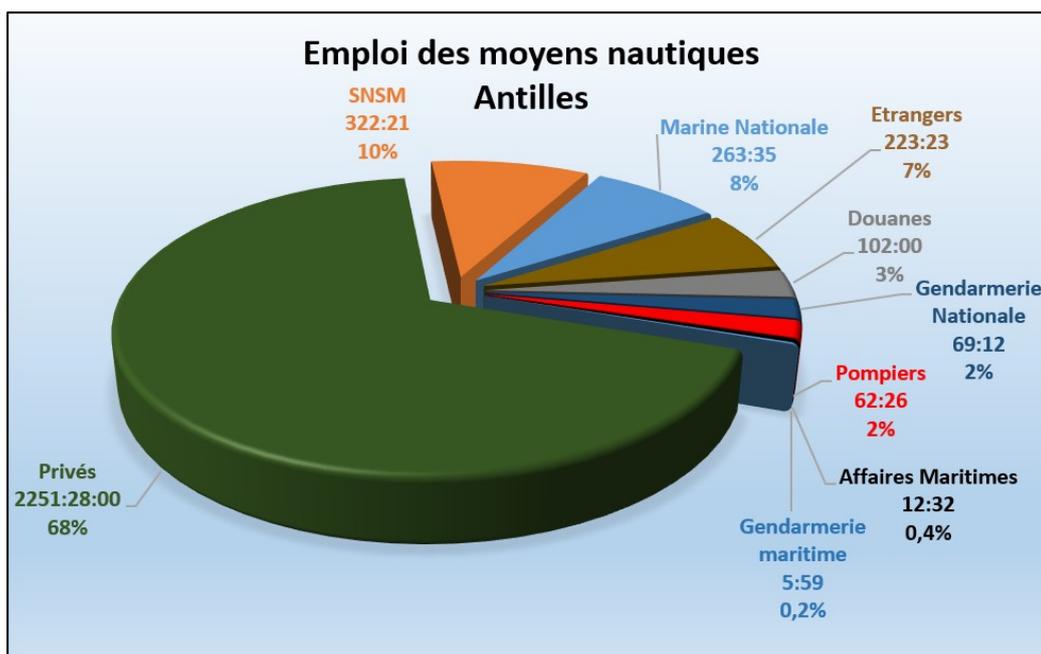
Les soutiens apportés par les aéronefs des États voisins type « DASH 08 » des garde-côtes néerlandais basé à Curaçao, type « C26 » du programme de coopération régional «Regional Security System» basé à la Barbade ou « EC130 » des garde-côtes américains de Porto Rico et de Floride ont été encore plus nombreux en 2019. Ces moyens viennent compléter de manière indispensable le dispositif des moyens aéronautiques français dans des secteurs qui leur sont inaccessibles où lorsque ceux-ci sont indisponibles. Pour la première fois en 2019, le taux d'engagement des aéronefs étrangers dépasse celui de la Sécurité civile. Le développement de cette entraide gratuite est le fruit d'un travail visant à resserrer sur le long terme la coopération avec nos partenaires influents des Antilles au-delà même de la zone de compétence du CROSS.

Les hélicoptères de la Sécurité civile «DRAGON», type EC 145 basés en Martinique et en Guadeloupe demeurent les appareils les plus adaptés pour les missions côtières de recherche et de sauvetage. Ils peuvent dans certaines conditions opérer au large jusqu'à 100 milles des côtes. Lorsque les moyens de la Sécurité civile sont indisponibles, les hélicoptères des Sections aériennes de Gendarmerie prennent le relais pour ces missions conformément à l'ordre zonal d'emploi des hélicoptères.

Les hélicoptères des Forces armées françaises aux Antilles apportent un concours précieux aux opérations de sauvetage au large tout particulièrement lors du déploiement des frégates de surveillance sur lesquelles ils sont embarqués. Dans le cadre de l'opération "Bourbon Rhode", l'hélicoptère « PANTHER » embarqué sur la frégate « VENTOSE » a pu effectuer de longs vols de recherche dans une zone très difficilement atteignable pour les aéronefs. Les déploiements temporaires aux Antilles et en Guyane des avions de patrouille maritime «FALCON 50» de la Marine nationale ont une nouvelle fois été des soutiens appréciés en 2019.

Les moyens aéronautiques des Douanes ont été 3 fois moins employés en 2019 en raison des indisponibilités longues des avions type «CESSNA 406» et hélicoptères « ECUREUIL AS 355 ». Le renouvellement progressif de la flotte aéronautique en 2020 sera profitable au CROSS AG spécialement pour les recherches au large nécessitant des avions.

### 2.3.1.2.2 Moyens nautiques



Le nombre d'heures d'engagement des moyens nautiques a très largement augmenté en 2019 (3312h contre 2351h en 2018) en raison principalement des recherches menées pour le Bourbon Rhode (1220h de recherche tous moyens confondus). Les moyens privés représentent néanmoins comme chaque année la majeure partie des moyens engagés. Ils concernent les catégories suivantes :

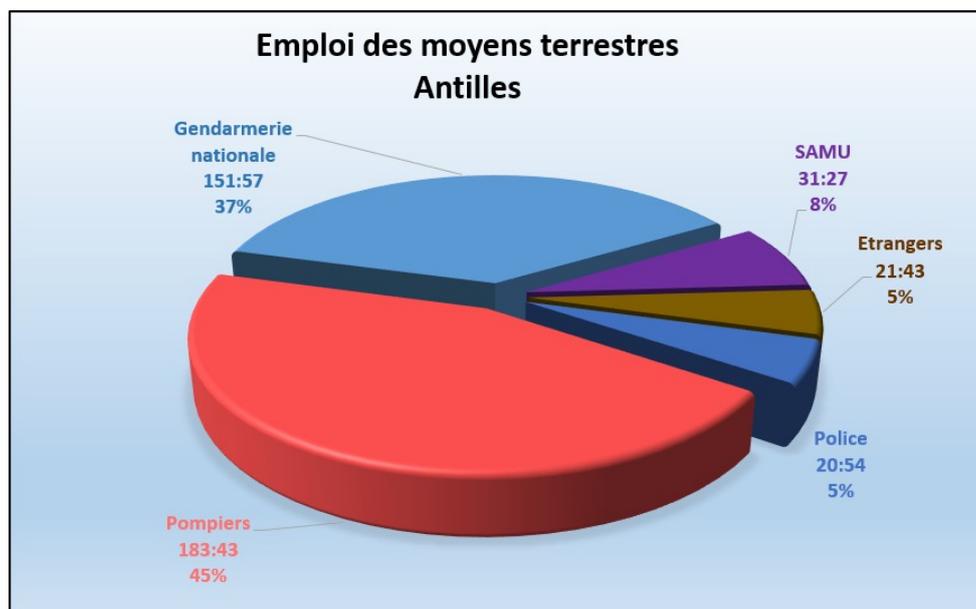
Zone Antilles		
Détail des moyens privés	Nbr d'engagements	Heures d'engagements
Pêche	39	85:05:00
Plaisance	146	257:29:00
Commerce	77	1848:33:00
Proche/Famille	7	13:22:00
Navires à passagers	1	1:41:00
Entreprise de remorquage	3	29:09:00
Autorité portuaire	20	13:17:00
Autres services publics	3	02:52:00
<b>TOTAL</b>	<b>296</b>	<b>2251:28:00</b>

La SNSM, partenaire incontournable des CROSS, reste un acteur majeur en raison des compétences et de la réactivité de ses bénévoles et de la bonne répartition des stations dans les Antilles. La mobilisation des moyens nautiques des autorités étrangères reste importante cette année. Leur engagement se fluidifie avec la mise en place d'un réseau de points d'alerte centraux (CAP) dans les îles étrangères de la SRR. Ce réseau veille à garantir la continuité de l'action du CROSS AG sur l'arc antillais dans sa zone de compétence.

L'engagement exceptionnel de la Frégate « VENTOSE » pendant près de 10 jours pour l'opération « BOURBON RHODE » explique l'implication beaucoup plus importante de la Marine nationale en 2019 (+165%).

Un renforcement important de l'implication des autres moyens de l'État (Douanes, Gendarmerie, Pompiers), principalement employés à l'occasion de leurs missions respectives, est à noter cette année. Il témoigne d'une bonne coopération avec ces administrations.

#### 2.3.1.2.3 Moyens terrestres



L'emploi des moyens terrestres a été nettement moins importante en 2019 (388 heures contre 614 heures en 2018). Le recours aux différentes administrations (Pompiers, Gendarmerie, SMUR, Police...) permettent d'assurer une continuité efficace avec les actions entreprises en mer (investigations, évacuation et prise en charge des victimes...).

#### 2.3.1.2.4 Services d'expertise

En complément des moyens d'intervention, le CROSS AG fait appel à divers services pour réaliser les régulations médicales ou en soutien pour ses recherches:

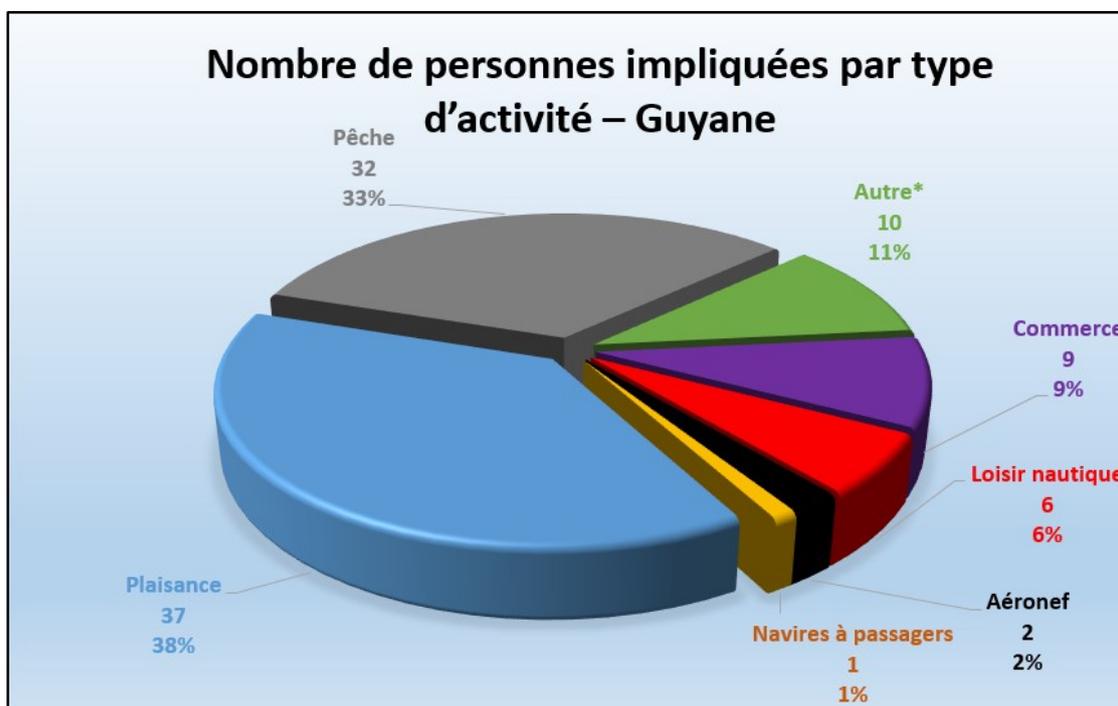
Zone Antilles	
Services	Nb de concours
Conférences médicales	143
MOTHY	31
Réquisitions téléphoniques	6
SAROPS	0
Polling	2
Autre	1
SURPIC AMVER	1
<b>TOTAL</b>	<b>184</b>

Les modélisations de dérives MOTHY ont été moins sollicitées cette année (31 contre 46 en 2018).

En 2019, les conférences médicales ont été établies avec le CCMM (51) et le SCMM (80) dans des proportions similaires à 2018. Ces régulations médicales ont conduit à mener 16 évacuations médicales (EVAMED) et 29 évacuations sanitaires (EVASAN).

## 2.3.2 - Zone de responsabilité du DDG AEM en Guyane

### 2.3.2.1 - Personnes impliquées par type d'activités



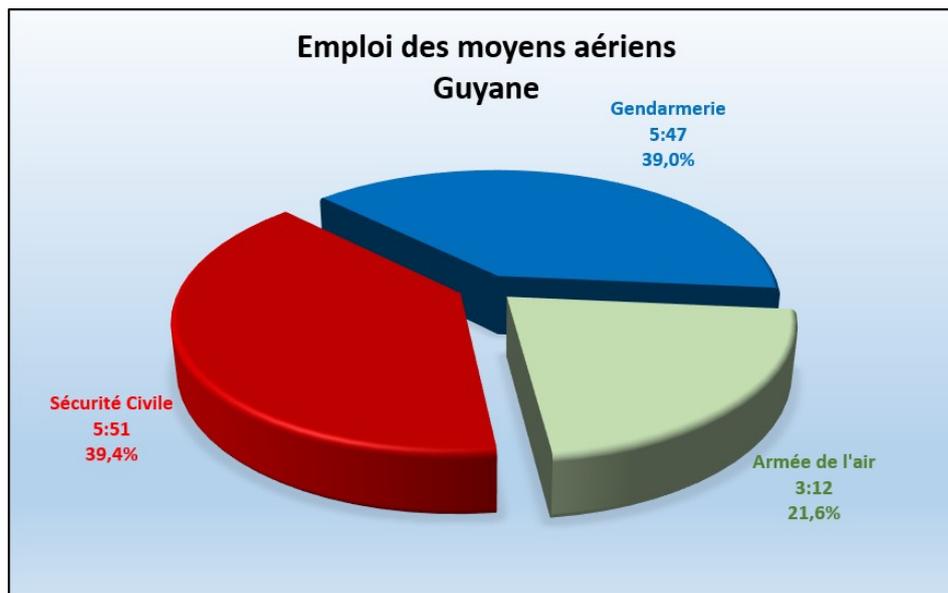
\*Autre : moyens d'État, annexes, découvertes de corps ou opérations ne pouvant être reliée à une activité ou un moyen nautique particulier.

Le bilan de personnes impliquées en Guyane en 2019 (97) est légèrement inférieur aux années précédentes (121 en 2017 et 241 en 2018).

La pêche professionnelle occupe une part importante des opérations de sauvetage dans cette zone en raison de la densité de cette activité dans les eaux guyanaises. La présence de pêcheurs illégaux entraîne par ailleurs une forte accidentologie lors des contrôles de pêche.

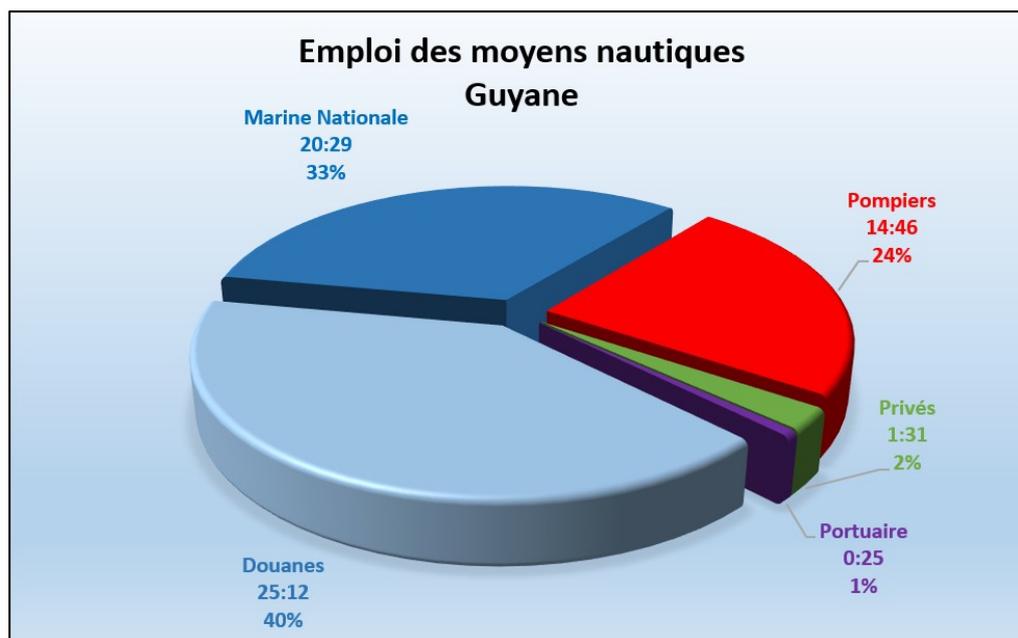
## 2.3.2.2 - Emploi des moyens de sauvetage

### 2.3.2.2.1 Moyens aériens



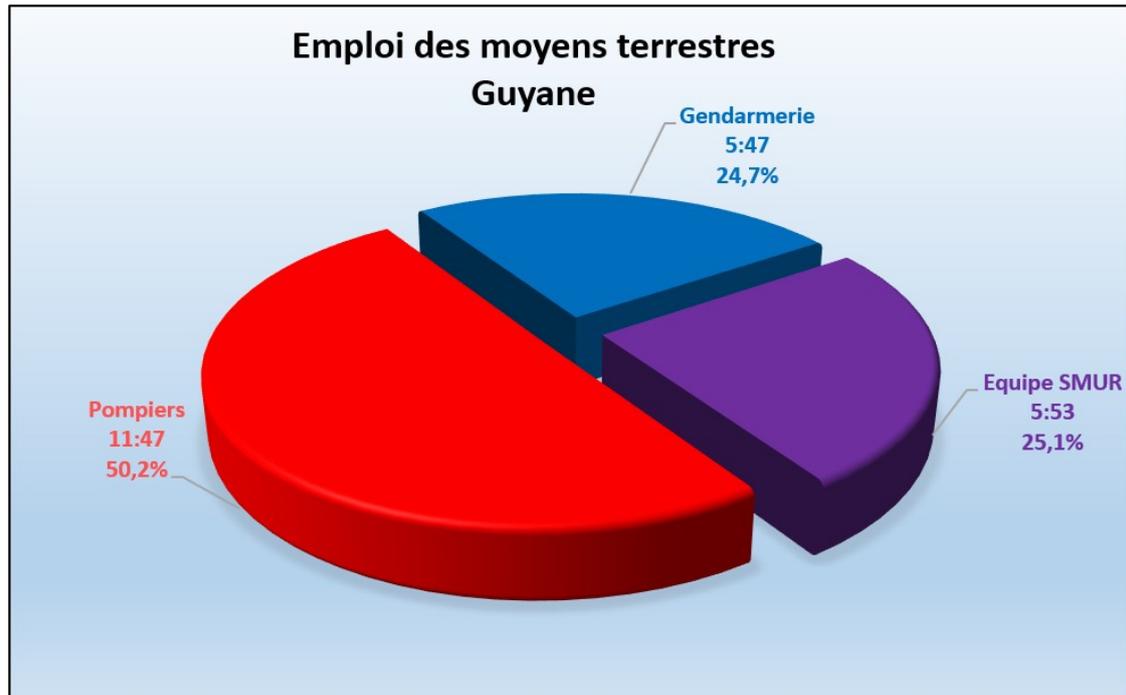
L'emploi des moyens aériens en zone Guyane a été faible cette année.

### 2.3.2.2.2 Moyens nautiques



Les opérations en Guyane ont concerné principalement des sauvetages proche côtier ou intervenant dans le cadre de la police des pêches. Les moyens privés n'ont exceptionnellement pas été sollicités.

### 2.3.2.2.3 Moyens terrestres



L'emploi des moyens terrestres a été faible cette année : 23 heures en 2019 contre 40 heures en 2018.

### 2.3.2.2.4 Services d'expertise

En complément des moyens d'intervention, le CROSS AG fait appel à divers services pour réaliser les régulations médicales ou en soutien pour ses recherches :

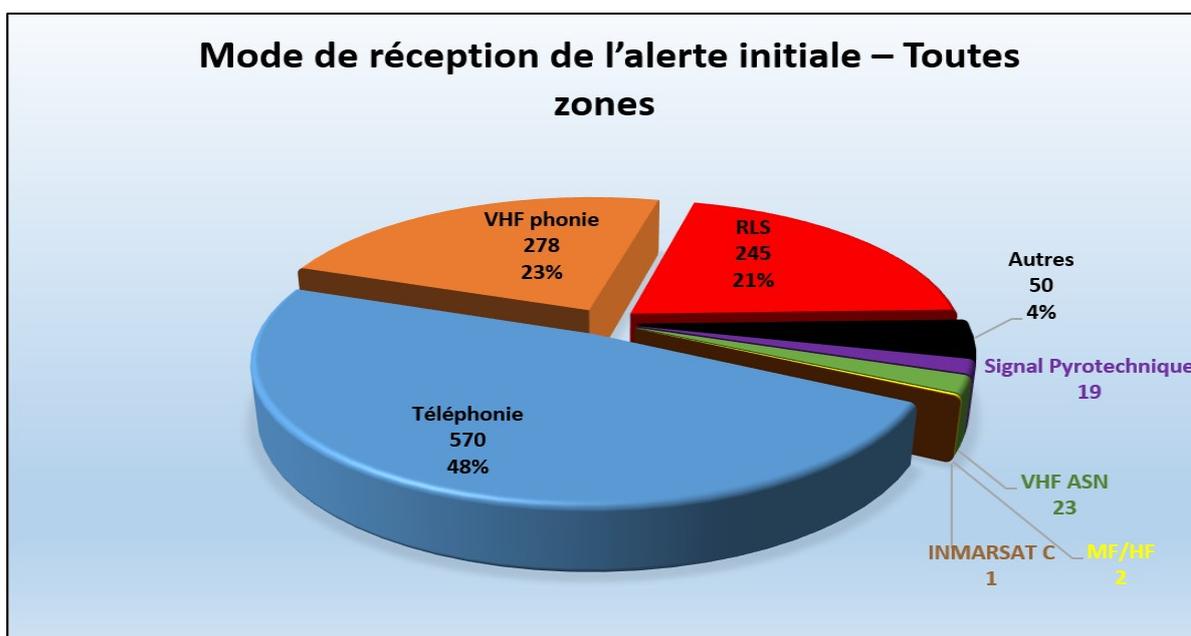
Zone Guyane	
Services	Nb de concours
Conférences médicales	14
MOTHY	0
Réquisitions téléphoniques	0

<b>TOTAL</b>	<b>14</b>
--------------	-----------

## 2.4 - Modes de réception des alertes

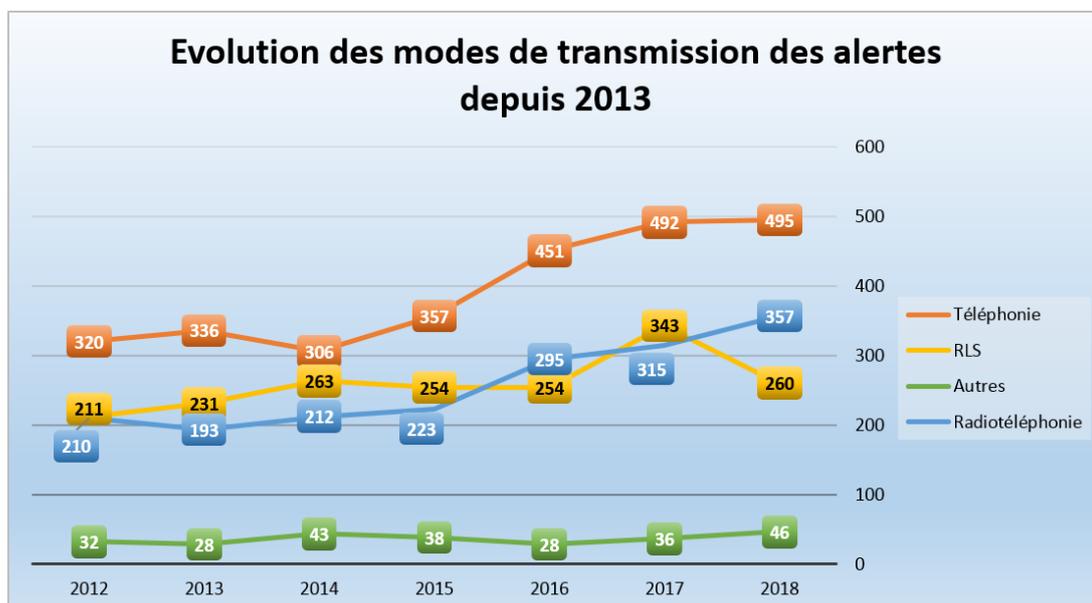
### 2.4.1 - Modes de transmission des alertes

Le téléphone (dont téléphone satellite) est le moyen de plus en plus privilégié par les usagers ou témoins pour signaler une détresse ou demander une assistance. La VHF en proche côtier, et notamment l'ASN, est encore le mode de communication utilisé dans un quart des cas.



Les appels par téléphone et VHF sont les moyens de communication d'alerte les plus adaptés aux activités nautiques et à la navigation proche côtière. Depuis 2014, le nombre d'opérations déclenchées par radiotéléphonie et téléphone GSM en mer est en constante augmentation et atteste une nouvelle fois de l'essor de la plaisance. Toutefois des actions de sensibilisation sont à poursuivre auprès des usagers de la mer pour l'utilisation du n° 196, numéro d'urgence du CROSS mis en service en 2014, et la veille réglementaire du canal 16, canal de détresse de la VHF.

Après l'équipement du CROSS de la fonctionnalité "Appel sélectif numérique" (ASN) en 2018, les réceptions d'alertes par ce mode de communication sont de plus en plus nombreuses (23 en 2019 contre 5 en 2018).

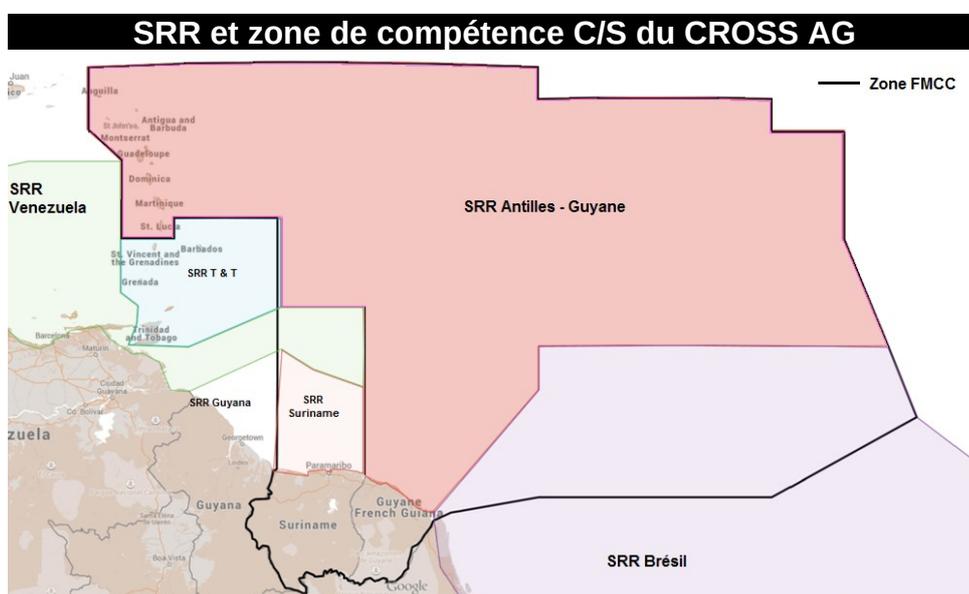


Le niveau de réception d'alertes par les Radiobalises de Localisation des Sinistres (RLS – COSPAS/SARSAT) reste constant depuis 2013 si l'on excepte l'année 2017 (déclenchement de nombreuses balises suite aux passages des cyclones ayant frappé les Antilles). Ce mode de transmission d'alerte demeure le moyen dédié pour la navigation hauturière dans la région de compétence du CROSS AG.

#### 2.4.2 - Rôle de point de contact unique COSPAS-SARSAT

Au titre de l'organisation internationale COSPAS-SARSAT (C/S), le CROSS AG est à la fois point de contact (SPOC) de zone et point de contact de pavillon.

En tant que SPOC de zone, il est destinataire de l'ensemble des détections de balises C/S maritimes (EPIRB), aériennes (ELT) et personnelles (PLB) dans une zone de compétence plus large que sa région de recherche et sauvetage. Cette zone de compétence intègre notamment le territoire terrestre de la Guyane française, les territoires terrestre et maritime du Suriname (SPOC défaillant) et également des régions maritimes de sauvetage (SRR) sous responsabilité du Brésil, du Vénézuéla et de Trinidad & Tobago.



En tant que SPOC de pavillon, il est destinataire de l'ensemble des détections des EPIRB attachées aux navires battant pavillon de l'un des territoires de sa zone de compétence SAR dont la liste suit.

### **Pavillons pour lesquels le CROSS AG est point de contact C/S**

Pavillon (MID) Français	Pavillon (MID) Étranger
Guadeloupe (329)	Anguilla (301)
Martinique (347)	Antigua & Barbuda (304,305)
Guyane Française (745)	Dominica (325)
	Montserrat (348)
Pavillon (MID) SPOC défaillant	Saint Kitts & Nevis (341)
Suriname (765)	Saint Lucia (343)

On recense 245 déclenchements impliquant 34 pavillons pour l'année 2019. 30% de ces déclenchements concernent le pavillon français. Le pavillon d'Antigua & Barbuda arboré par une large flotte de navires de commerce représente 11% des déclenchements.

PAVILLON	TOTAL	LOCALISATION		
		SRR AG	HORS SRR	INCONNUE
FRANCE	75	68	5	2
ANTIGUA & BARBUDA	28	4	21	3
USA	22	11	11	0
DOMINIQUE	11	1	10	0
ST KITTS ET NEVIS	11	1	9	1
ROYAUME-UNI	7	4	3	0
SURINAME	6	0	6	0
PAYS-BAS	5	2	3	0
ANGUILLA	4	1	1	2
PANAMA	3	0	3	0
ST VINCENT ET LES GRENADINES	3	0	3	0
AUTRE*	70	20	34	16
<b>TOTAL</b>	<b>245</b>	<b>112</b>	<b>109</b>	<b>24</b>

\* La catégorie «Autre» regroupe 70 opérations représentant 23 pavillons différents.

Sur les 245 déclenchements en 2019 :

- 164 fausses alertes
- 74 incertitudes
- 7 alertes confirmées

## 2.5 - Répartition géographique des opérations

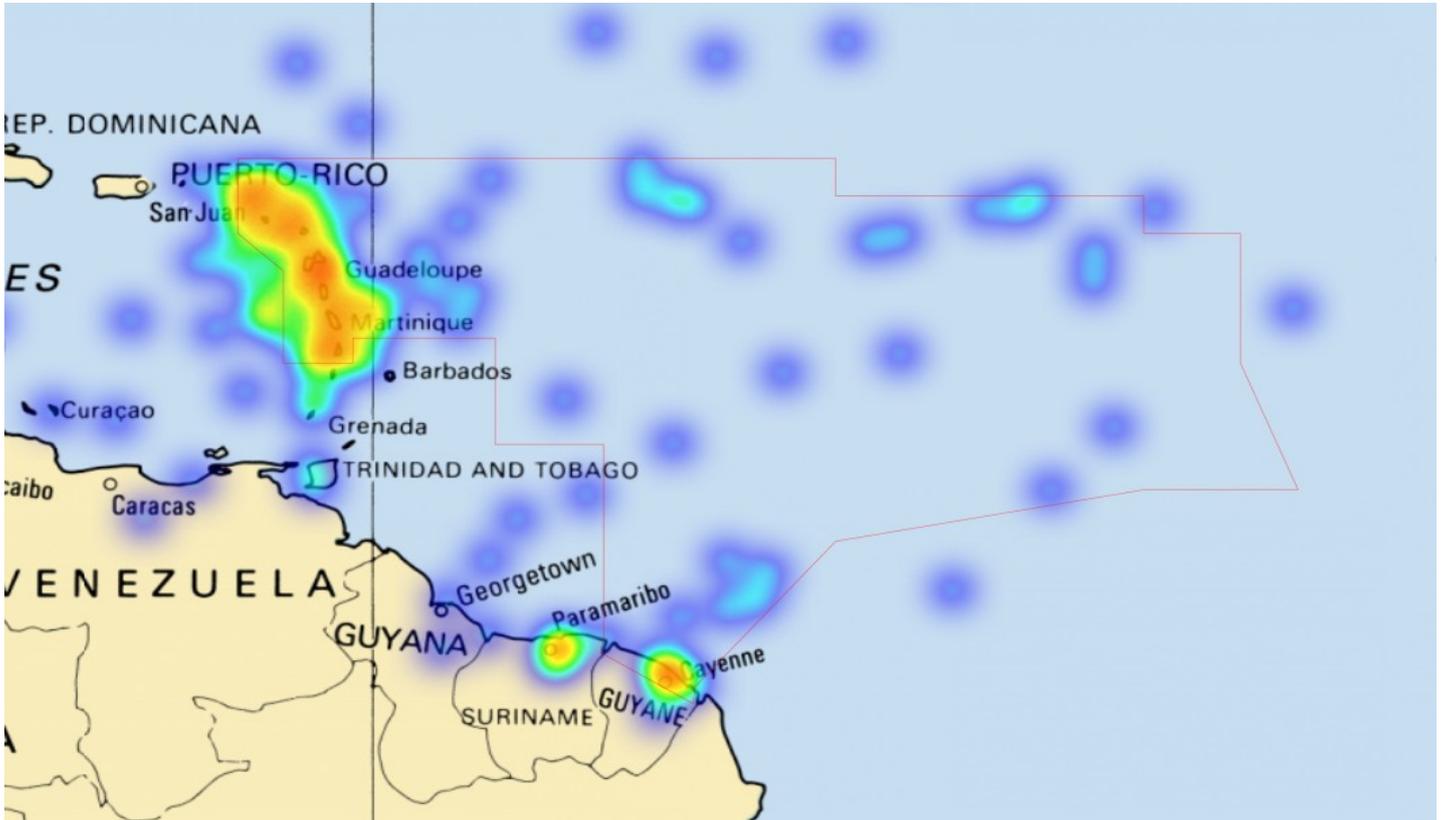
En complément de ce bilan chiffré, une interface cartographique développée par le SNOSAN au cours de l'année 2018 permet de consulter avec précision la localisation et la nature des opérations coordonnées par le CROSS AG depuis 1992. Cette interface est consultable en ligne à l'adresse : <https://carte.snosan.fr>

	Nombre d'opérations en 2019 <sup>(1)</sup>	Variation par rapport à 2018	Répartition du nombre d'opérations en 2019
<b>SRR</b>	<b>1006</b>	<b>-1,1 %</b>	<b>84,7 %</b>
<b>Départements et collectivités françaises <sup>(2)</sup></b>	<b>774</b>	<b>+1,6 %</b>	<b>65,2 %</b>
Martinique	371	+11 %	31,2 %
Guadeloupe	288	-5 %	24,2 %
Îles du Nord	88	+22 %	7,4 %
Guyane	27	-48 %	2,3 %
<b>Îles étrangères <sup>(2)</sup></b>	<b>89</b>	<b>-33 %</b>	<b>7,5 %</b>
Sint Maarten	11	-21 %	0,9 %
Sainte Lucie	25	-40 %	2,1 %
Antigua & Barbuda	12	-67 %	1 %
Dominique	14	-12 %	1,2 %
Anguilla	10	+150 %	0,8 %
Saint Eustache et Saba (NL)	5	+25 %	0,4 %
Saint Kitts & Nevis	8	+14 %	0,7 %
Montserrat	4	-56 %	0,3 %
<b>Zone de responsabilité au-delà des 12 Nq</b>	<b>143</b>	<b>+17 %</b>	<b>12 %</b>
Antilles	133	+22 %	11,2 %
Guyane	10	-23 %	0,8 %
<b>Hors SRR <sup>(3)</sup></b>	<b>151</b>	<b>+12 %</b>	<b>12,7 %</b>
<b>Non localisées</b>	<b>31</b>	<b>-3 %</b>	<b>2,6 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1188</b>	<b>+0,3 %</b>	<b>100 %</b>

(1) Seules les opérations SAR, MAS, DIV et SUR sont prises en compte.

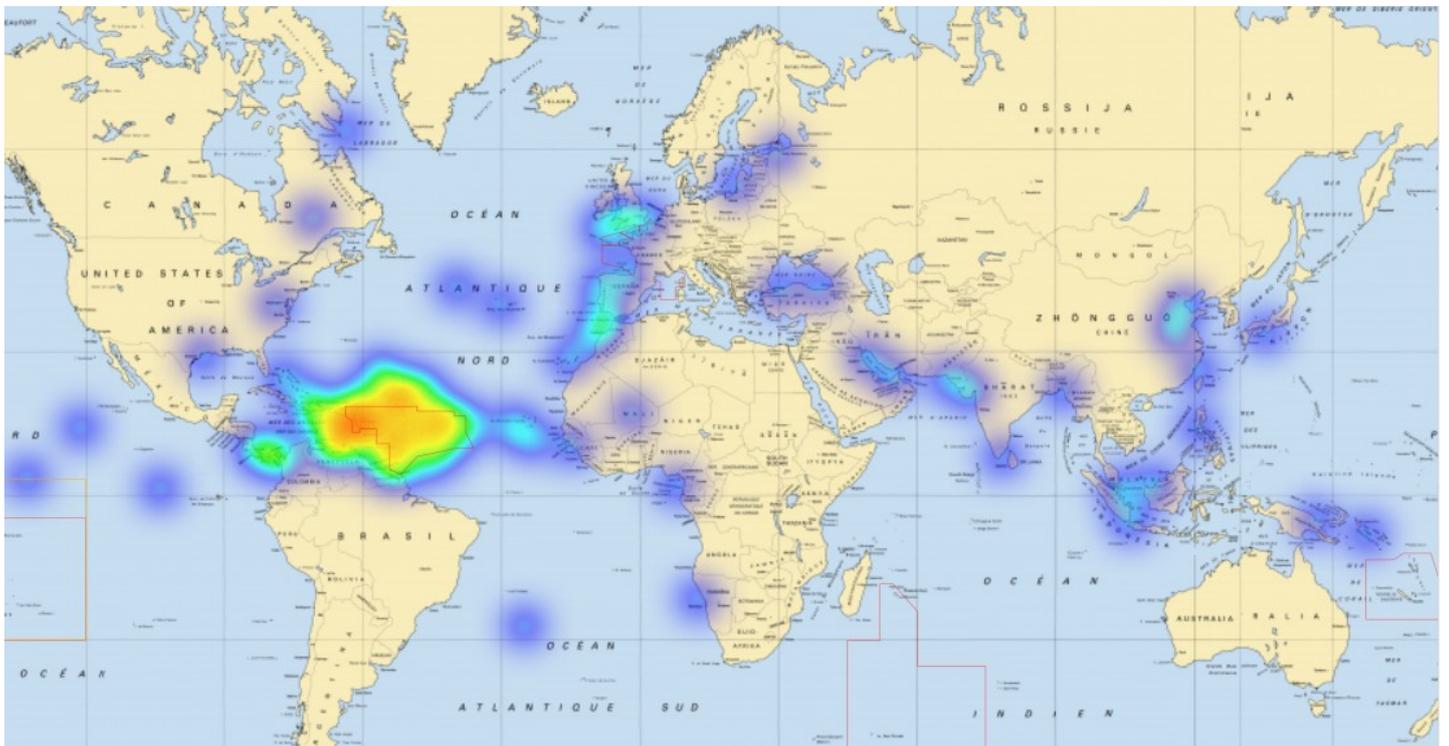
(2) Concerne les opérations intervenues dans les eaux territoriales (12 Nq). Les opérations à terre sur les îles françaises et étrangères de la SRR CROSSAG (cas des balises C/S principalement) ont également été comptabilisées ici. Ce mode de décompte diffère par rapport à l'application SECMARWEB.

(3) Les opérations du CROSS AG hors SRR découlent essentiellement de sa fonction SPOC de pavillon C/S.



Source: SNOSAN - interface cartographique sécurité maritime (<https://carte.snosan.fr/>)

Les territoires français des Antilles et de Guyane concentrent la grande majorité du bilan annuel des opérations. Les alertes localisées dans les eaux des îles étrangères ou en haute mer constituent également une sollicitation importante du CROSS AG compte-tenu de la complexité accrue de ces opérations. La mission de point de contact (SPOC) pour les balises COSPAS-SARSAT amène par ailleurs le CROSS à gérer des opérations réparties partout dans le monde.



Source: SNOSAN - interface cartographique sécurité maritime (<https://carte.snosan.fr/>)

## 2.6 - Quelques faits marquants

*Les opérations qui suivent visent à représenter l'activité du CROSS AG dans sa diversité à travers quelques événements emblématiques.*

### **Sûreté : Séquestration à bord du catamaran "GITANA"**

Le 26 mars 2019 à 12h56, le JRCC Miami relaie au CROSS AG une inquiétude concernant une ressortissante américaine se signalant menacée et séquestrée à bord du catamaran "GITANA" en transit vers la Dominique. Le CROSS AG engage l'hélicoptère de la Marine nationale Panther "Rescue Hotel" afin de retrouver le navire. A 17h16 "Rescue Hotel" localise le catamaran au large du Carbet (Martinique). Le CROSS AG engage 2 moyens nautiques des douanes pour se rendre à bord du navire. A 18h18, l'équipe des douanes évacue la ressortissante américaine et la ramène en sécurité à Fort de France.

### **Inquiétude : Disparition de la vedette "SABLE NOIR"**

Le 02 avril 2019 à 08h43, le CROSS AG est informé par la famille de la disparition inquiétante d'un pêcheur plaisancier et de sa vedette "SABLE NOIR", ayant appareillé la veille au soir de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) pour une zone de pêche dans le Grand cul-de-sac marin (Guadeloupe). Le CROSS coordonne alors des recherches aériennes avec l'hélicoptère de la Gendarmerie "Charlie Whisky", l'avion des Douanes "Galaxy A" puis l'hélicoptère de la sécurité civile "Dragon 971" et enfin l'avion de la Barbade C-26 en vue de localiser le navire suivant les différentes hypothèses de routes envisageables. Le 04 avril à 13h00, le DDG AEM décide la suspension des recherches par moyens dirigés tandis que les investigations policières se poursuivent. Malgré l'intensité de l'effort de recherche et les diffusions de messages à l'égard de la communauté maritime, le navire et son occupant demeure à ce jour disparus.

### **Immigration illégale : Échouement du voilier "MATTHEW LAWE"**

Le 10 juin 2019 à 07h07, un témoin informe avoir visuel sur un voilier échoué sur l'îlet Tête à l'Anglais (Guadeloupe) avec de nombreuses personnes débarquées sur l'îlet. Le CROSS AG engage la vedette SNSM "SNS 268" de Pointe-à-Pitre, un canot de secours léger du SDIS 971 et le semi-rigide des Douanes "DF 294". A 09h01 la "DF 294" et le CSL Pompiers arrivent sur zone et confirment la présence de 27 naufragés d'origine Haïtienne. Les naufragés sont récupérés par les moyens nautiques et remis à la police aux frontières à Sainte Rose (Guadeloupe).

### **Inquiétude : Disparition de la yole de pêche "PA SA TOUCHE"**

Le 10 juillet 2019 à 12h43, le CROSS AG est saisi d'une inquiétude concernant la yole de pêche "PA SA TOUCHE" partie de Dennery (Sainte Lucie) avec 2 personnes à bord le 07 juillet sans nouvelles depuis. Le CROSS AG investit pour identifier la zone probable de disparition et coordonne des recherches avec l'hélicoptère des Douanes "Racam" de Fort-de-France le 12 juillet, l'avion "C26" du Regional security system de la Barbade le 13 juillet et l'avion "DASH 08" des Dutch Caribbean Coastguards de Curacao le 16 juillet. Faute d'élément nouveau, l'arrêt des recherches par moyens dirigés est décidé le 18 juillet. Le 24 juillet, le JRCC Curacao informe le CROSS AG que la navire "PA SA TOUCHE" a été localisé dans leur SRR en avarie moteur et en dérive lors d'un vol de l'avion "DASH 08". Les 2 rescapés sont récupérés en vie par un hélicoptère à 120 nautiques au Nord d'Aruba.

### **Sauvetage : Naufrage du catamaran "JAKADI"**

Le 03 août 2019 à 12h28, en marge du Tour des Yoles rondes, le catamaran "JAKADI" avec 29 personnes à bord, signale avoir une voie d'eau à 2 nautiques au large du cap Macré (Martinique). Le CROSS AG engage la vedette "SNS 258" du François, le semi-rigide de la gendarmerie "BEKIN" et dérouté les navires à proximité. Avec l'aide des sauveteurs de bord de la SNSM, les naufragés sont secourus alors que le "JAKADI" chavire et dérive vers la barrière de corail. Les 29 rescapés sont transbordés à bord du "BEKIN" et du navire de plaisance "EL GORDO" ayant prêté son concours et débarqués sains et saufs à terre.

### **Sauvetage de grande ampleur : Naufrage du remorqueur "BOURBON RHODE"**

Le 26 septembre 2019 à 04h03 le MRCC Madrid relaie au CROSS AG la réception d'un Mayday ASN transmis par HF concernant le remorqueur "BOURBON RHODE" situé au milieu de l'océan Atlantique (SRR CROSS AG) à 1 200 milles nautiques à l'ouest des Antilles. A 04h10, le CROSS AG reçoit l'alerte de la balise de détresse du bord. A 05h10, la compagnie du navire informe que le "BOURBON RHODE" a une importante voie d'eau. Le navire a 14 membres d'équipage à bord et se trouve à environ 60 milles nautiques de l'œil du cyclone "LORENZO". A 09h18, la compagnie perd le contact avec le navire alors que l'équipage annonce préparer l'évacuation vers les radeaux de survie. Le CROSS AG dérouté, pendant 22 jours, 20 navires de commerce transitant à proximité de la zone pour participer aux recherches, et engage 11 vols de recherches au départ d'Afrique (Cap Vert) et d'Amérique (Floride, Barbade). La frégate de la Marine nationale "VENTÔSE" avec son hélicoptère "PANTHER" appareille dès le 26 septembre et rallie la zone de la détresse en 3 jours. Le 28 septembre, 3 rescapés sont repérés par un vol d'un "FALCON 50" de la Marine nationale à bord d'un radeau de survie. Par la suite 4 corps sont retrouvés au cours des recherches et de nombreux débris du navire détectés. 7 marins demeurent disparus. Les survivants et les corps sont transbordés à bord du "VENTÔSE" et rapatriés en Martinique le 6 octobre. Le 17 octobre, les recherches par moyens dirigés sont suspendues.

## 2.7 - Conclusion du bilan SAR

L'augmentation importante du nombre d'opérations coordonnées par le CROSS AG enregistrée depuis 2016 se confirme encore cette année avec une prédominance des activités liées à la plaisance. Les opérations concernent en grande majorité les eaux territoriales françaises.

Bien que moins nombreuses, une complexité supplémentaire accompagne généralement la coordination des opérations dans les eaux étrangères. Pour y faire face, le CROSS AG développe depuis 2018 un réseau de postes d'alertes centraux (CAP) selon la procédure prévue par la circulaire COMSAR 23/2020 de l'OMI. Ces postes sont des relais des alertes de détresse pour chacune des îles étrangères de sa zone de compétence. Ils constituent également la porte d'entrée du CROSS pour ses demandes d'engagement des moyens locaux ou pour ses requêtes vers les administrations du territoire concerné.

En parallèle des évolutions des usages maritimes sollicitant traditionnellement des opérations d'assistance et de sauvetage, le CROSS suit avec une vigilance accrue la fréquentation dans sa zone de compétence des navires de croisière qui a largement augmenté depuis 2017. Un recensement effectué tout au long de la saison touristique révèle qu'en moyenne 20 000 personnes (passagers + équipages ) naviguent chaque jour sur les navires de croisières transitant dans la SRR AG.

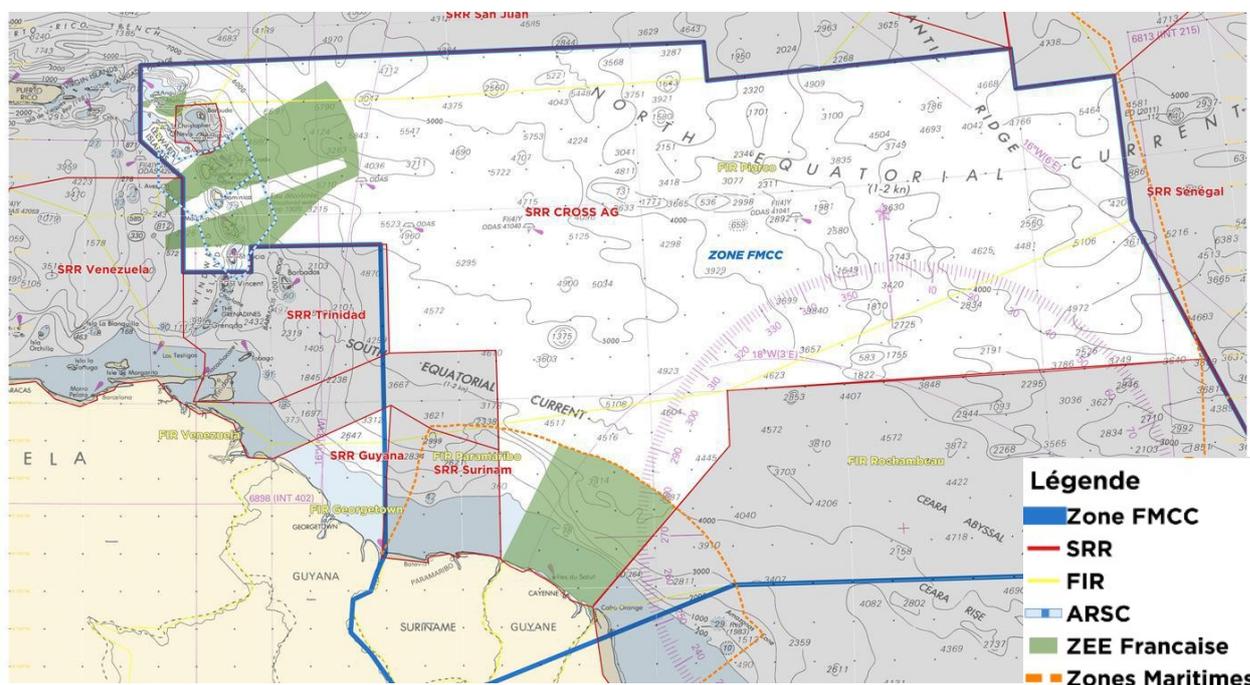
Le risque majeur que représentent ces navires embarquant jusqu'à 6000 personnes impose au CROSS AG de se préparer intensivement aux divers événements de mer pouvant s'y produire (avarie technique, épidémie, collision...). Ce travail d'anticipation se concrétise par l'élaboration de nouvelles méthodes et procédures de coordination, l'intensification des exercices d'ampleur et la consolidation des liens opérationnels avec les partenaires.

Le CROSS AG s'engage avec la division AEM pour l'organisation courant 2020 d'une conférence caribéenne sur le sauvetage maritime de grande ampleur (SMGA). Elle réunira les acteurs influents du sauvetage de la région antillaise (Coastguards américains et néerlandais, CAP, Regional security system de l'OECO) avec l'objectif d'établir les règles fondamentales de gestion collective en cas de crise.

## 3 - Surveillance de la navigation maritime (SURNAV)

### 3.1 - Cadre réglementaire

En application du décret n° 2011-2108 du 30 décembre 2011, le CROSS AG assure le suivi du trafic maritime ainsi qu'un service d'assistance maritime. Cette mission s'exerce dans l'ensemble de la SRR et est renforcée dans les eaux sous juridiction française.



Pour ce qui concerne les Antilles, l'arrêté SURNAV 2017-178 du 18 décembre 2017 est pleinement intégré par tous les acteurs du trafic maritime régional. Il comporte notamment des obligations déclaratives (message « SURNAV ») ainsi qu'une distance limite de navigation à plus de 2 nautiques pour les navires de croisières qui n'y étaient jusqu'alors pas soumis. L'arrêté prend par ailleurs en compte le risque sanitaire et épidémiologique en requérant la transmission au CROSS AG de toute déclaration médicale de santé positive. Il constitue enfin un arrêté cadre pour l'adoption des arrêtés des préfets de département encadrant les mouillages des navires dans les eaux territoriales françaises.

L'année 2019 a été marquée par le suivi de la mise en application de l'arrêté réglementant les mouillages le long du littoral de la Martinique. Adopté le 22 novembre 2018, celui-ci permet de définir précisément l'organisation des mouillages prévus par l'arrêté SURNAV. 18 zones de mouillage ont ainsi été définies autour de l'île.

De même, l'arrêté « SURNAV-mouillage » signé le 22 novembre 2018 par le DDGAEM de la zone maritime Guyane s'est pleinement imposé pour la régulation du trafic dans la zone, à l'instar des Antilles.

Pour autant, ces textes ne sont pas figés et peuvent faire l'objet d'une révision à la lumière de l'expérience tirée de leur mise en œuvre. C'est notamment le cas pour l'arrêté réglementant les mouillages pour la Martinique, pour lequel, après plus d'un an d'application, une réflexion est en cours sur les améliorations pouvant y être apportées.

Un arrêté précisant les conditions de mouillages pour la Guadeloupe et les Îles du Nord (St Martin – St Barthélémy) est également à l'étude. La révision de l'arrêté mouillages de la Martinique est toutefois un préalable à la finalisation de ce texte.

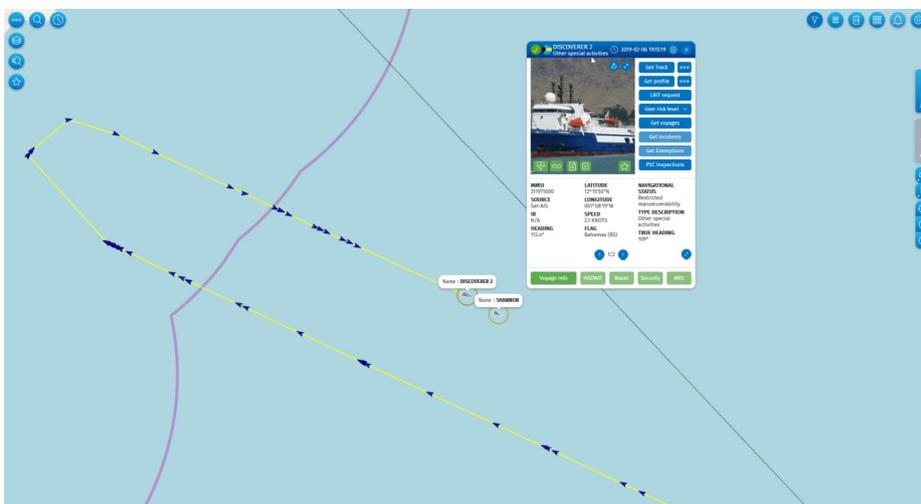
## 3.2 - Tenue de situation maritime

La mission SURNAV se décline par des contrôles à plusieurs niveaux :

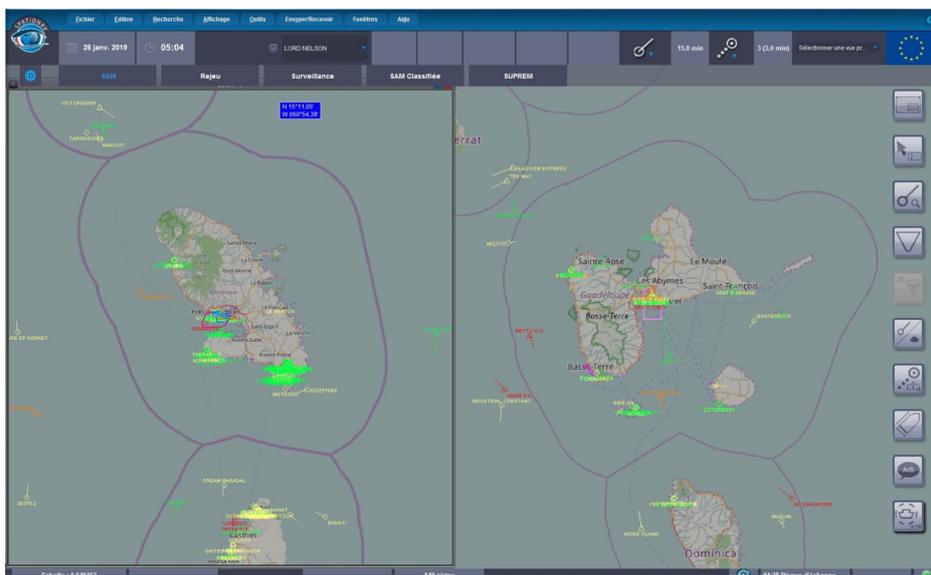
- Surveillance par AIS satellite du trafic au large dans la zone de compétence (SRR) visant à détecter les navires en avarie et surveiller les navires placés sous vigilance ;
- Surveillance du trafic des navires dans les ZEE françaises visant à détecter toute atteinte à la souveraineté française ;
- Réception et contrôle des messages déclaratifs des navires entrant et sortant des eaux territoriales françaises ;
- Surveillance par la couverture AIS côtière du CROSS du respect des distances limites de navigation et des routes dangereuses par les navires faisant route à proximité des côtes françaises ;
- Attribution et enregistrement des mouillages en Martinique et en Guyane. Simple suivi des mouillages en Guadeloupe et dans les Îles du Nord dans l'attente de la réglementation à formaliser ;
- Suivi d'activités soumis à déclaration (campagnes scientifiques, travaux sous-marin, clapage) ou de navires d'intérêt au profit d'autres administrations.

La surveillance de la navigation s'appuie principalement sur deux outils :

**SEG** : système de l'agence européenne de sécurité maritime (EMSA) de surveillance de l'AIS par satellite permettant au CROSS de suivre l'ensemble de la navigation commerciale dans sa zone de compétence.



**SPATIONAV** : système national de surveillance permettant un suivi exhaustif et en temps réel de la situation surface dans les eaux territoriales françaises des navires de commerce et autres navires équipés AIS grâce au réseau des récepteurs du CROSS déployé dans la zone Antilles-Guyane.



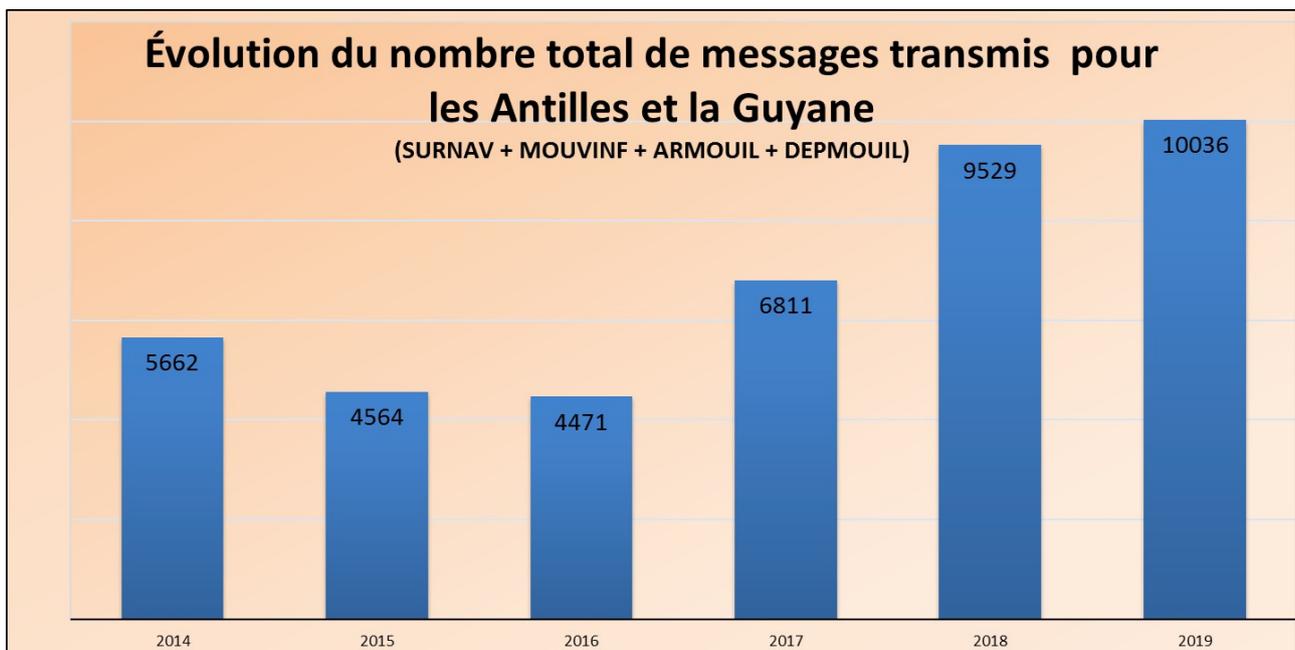
Le CROSS contrôle et enregistre les déclarations des navires ainsi que toute information d'intérêt sur la sécurité des navires sur l'interface nationale **TRAFIC 2000** par le biais de laquelle il communique avec les autres administrations maritimes et portuaires.

Depuis fin 2017, un poste de surveillance est armé de 07h00 à 18h00 pour assurer cette mission complémentaire à la mission de sauvetage. Des alarmes électroniques ont été paramétrées pour accompagner la veille des opérateurs. L'effectif des équipes ne permettant pas d'armer ce poste de manière permanente, la mission de surveillance est assurée le reste du temps par l'équipe de quart.

### 3.3 - Signalement des navires en transit dans les eaux territoriales

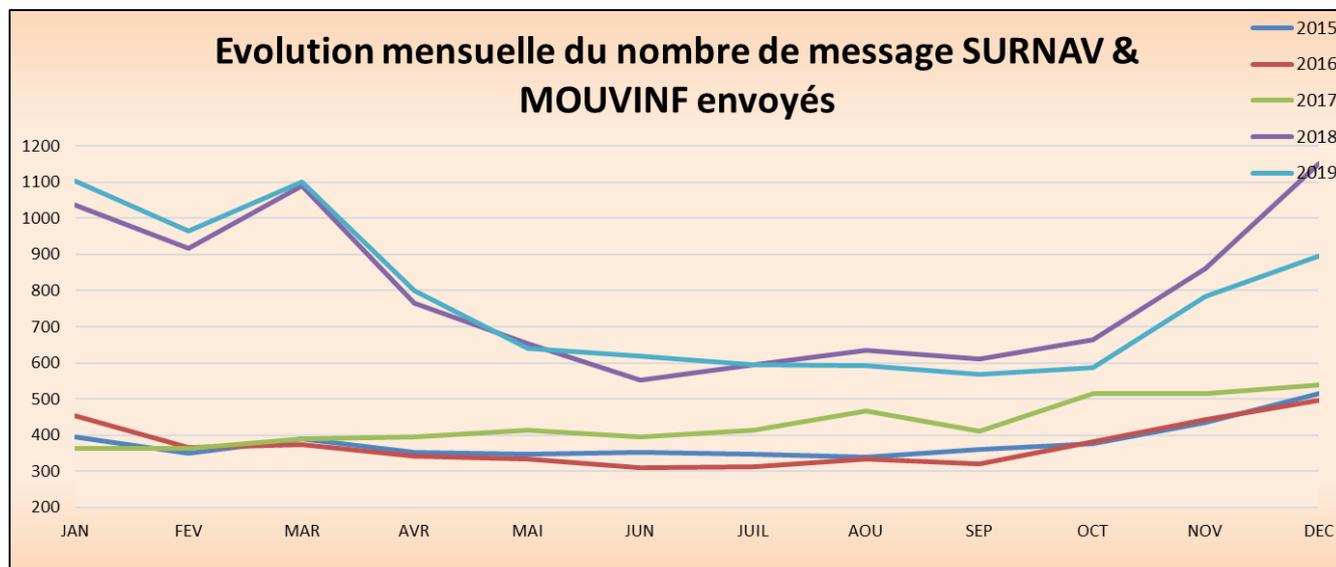
Les navires transportant ou ayant transporté des marchandises dangereuses, les navires à passagers et les navires de plaisance d'une longueur supérieure à 80 m sont assujettis à une déclaration obligatoire appelée message SURNAV, dès lors qu'ils transitent dans les eaux territoriales françaises. Il leur est demandé de transmettre également l'état de leurs soutes en carburant et huiles de propulsion. Les navires n'étant soumis à cette obligation peuvent transmettre de façon facultative ou à la demande du CROSS AG un message d'information sur le mouvement de leur navire. Ces messages sont enregistrés en tant que « MOUVINF ». Des messages « ARMOUIL » et « DEPMOUIL » sont quant à eux enregistrés aux arrivées et départs des mouillages.

À l'instar de l'année 2018, le nombre total de messages traités par le CROSS reste sur une augmentation, mais plus faible : +32 % en 2018 et + 5 % en 2019. Cette évolution s'explique d'une part par l'application de l'obligation déclarative « SURNAV » aux navires à passagers et yachts de plus de 80 m, et d'autre part par le renforcement continu de la mission de surveillance au sein du CROSS.



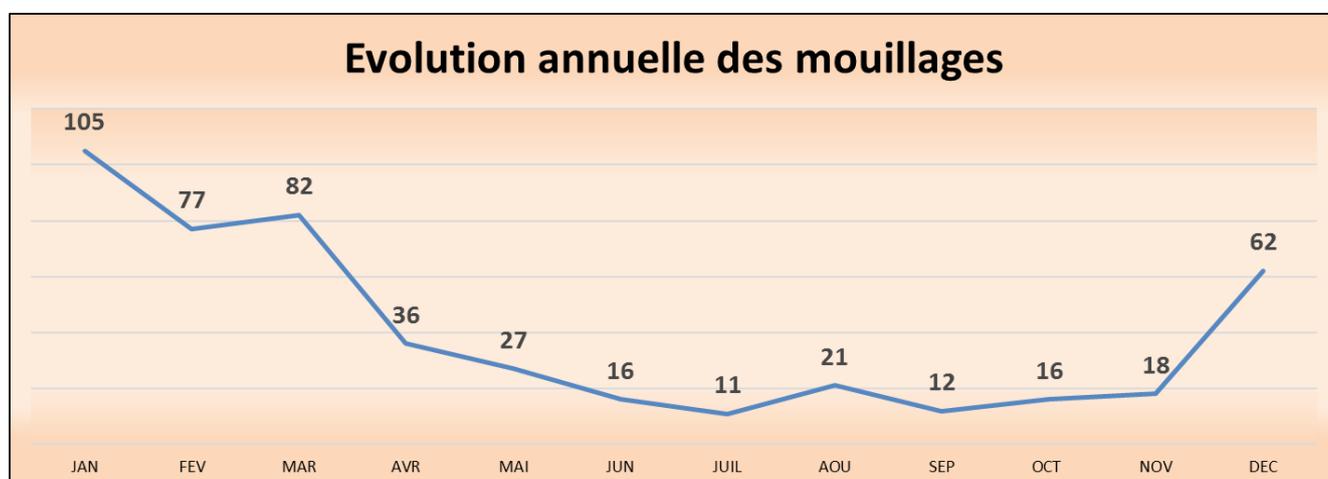
### 3.3.1 - Messages SURNAV et MOUVINF

En 2019, le CROSS AG a enregistré 9249 messages SURNAV et MOUVINF contre 9529 l'année précédente. Il apparaît que le nombre des messages non obligatoires MOUVINF continue de baisser au profit des messages réglementaires SURNAV.



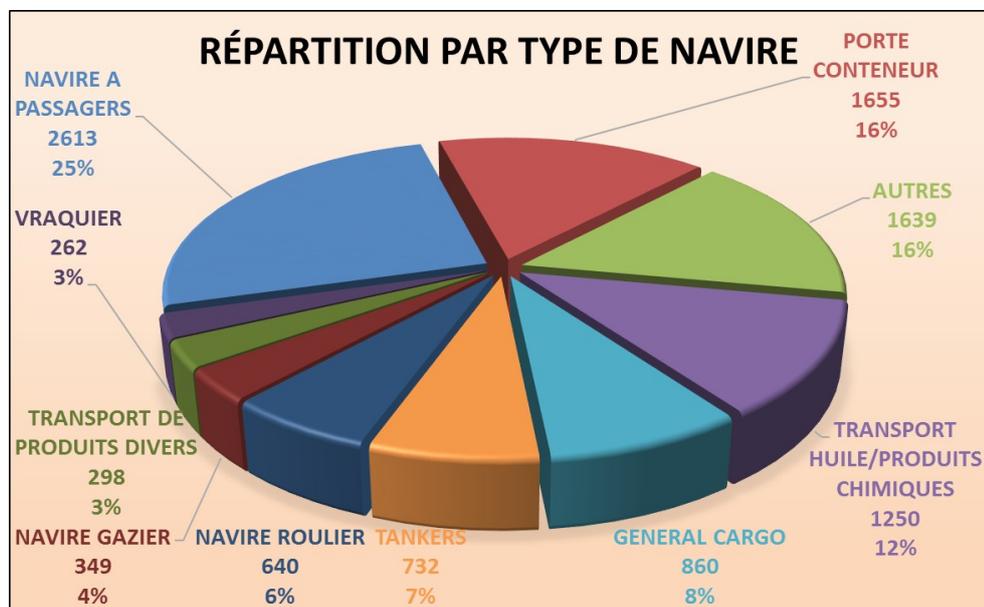
### 3.3.2 - Enregistrement des mouillages ARMOUIL/DEPMOUIL

Les demandes de mouillages en dehors des zones régulées par les autorités portuaires concernent en priorité les navires de croisière. On constate donc une forte saisonnalité de ces demandes avec un pic de fréquentation lors de la saison touristique, de décembre à mars.



### 3.3.3 - Répartition déclarative par type de navires

Les navires à passagers constituent la catégorie de navire prenant la part la plus importante dans les obligations déclaratives (25 % des messages émis). Viennent ensuite les navires porte-conteneurs, les navires transports d'huile et produits chimiques puis les « autres navires » (Reefers, Yachts).



Type de navires	Nombre de messages emis	%
NAVIRE A PASSAGERS	2613	25,37%
PORTE-CONTENEUR	1655	16,07%
AUTRES	1639	15,92%
TRANSPORT HUILE/PRODUITS CHIMIQUES	1250	12,14%
GENERAL CARGO	860	8,35%
TANKERS	732	7,11%
NAVIRE ROULIER	640	6,21%
NAVIRE GAZIER	349	3,39%
TRANSPORT DE PRODUITS DIVERS	298	2,89%
VRAQUIER	262	2,54%
<b>TOTAL</b>	<b>10298</b>	<b>100,00%</b>

Le trafic maritime enregistré est spécifique au contexte archipélagique des petites Antilles. On y compte de nombreuses unités de taille intermédiaire ravitaillant les îles en produits manufacturés ou produits pétroliers dans des volumes modérés. Les navires à passagers comptent essentiellement les navires de croisière (à l'exclusion des navettes à passagers effectuant les liaisons inter-îles). Ils constituent le trafic le plus important de l'arc antillais.

### 3.3.4 - Répartition des volumes de matières dangereuses par type de navire

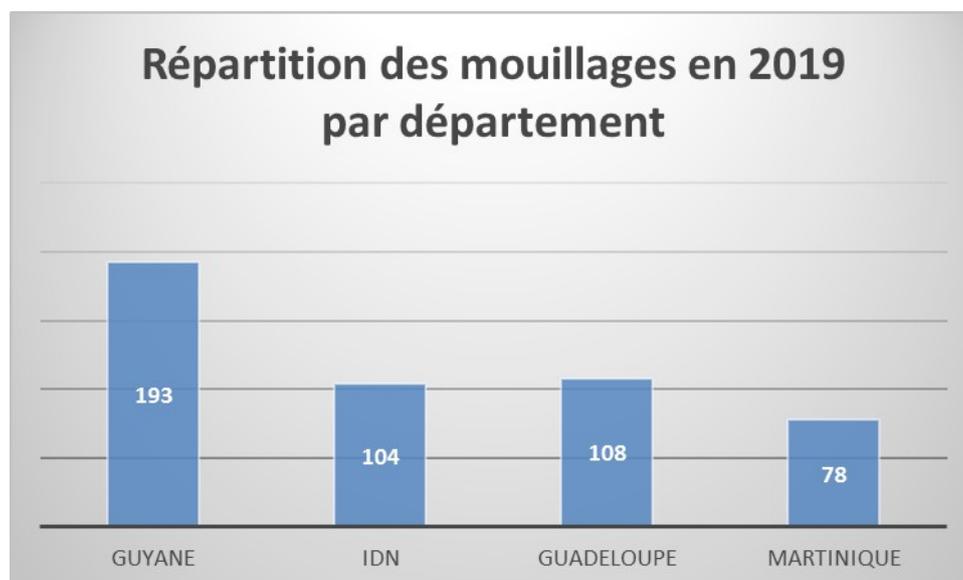
En 2019, 54 millions de tonnes de matières dangereuses ont transité dans les eaux territoriales des Antilles et de Guyane soit 9 % de plus qu'en 2018.

Sur l'ensemble des matières dangereuses :

- 82 % liquides inflammables (produits pétroliers, substances chimiques - IMO 3) ;
- 10 % matières dangereuses diverses (danger lors du transport ou pour l'environnement - IMO 9) correspondant aux marchandises en conteneurs ;
- 5 % gaz (GNL, GPL - IMO 2).

Classes IMO	Quantités	%
IMO 1 : Matières et objets explosifs	109398	0,20%
IMO 2 : Gaz	2839071	5,22%
IMO 3 Liquides inflammables	44923813	82,61%
IMO 4 : Solides inflammables	111029	0,20%
IMO 5 : Matières comburantes	101385	0,19%
IMO 6 : Matières toxiques et infectieuses	49760	0,09%
IMO 7 : Matières radioactives	3874	0,01%
IMO 8 : Matières corrosives	959430	1,76%
IMO 9 : Divers dangereux	5285756	9,72%
<b>TOTAL</b>	<b>54383516</b>	<b>100,00%</b>

### 3.4 - Gestion des mouillages



Cette mission du CROSS AG a été assurée dès la fin d'année 2017. Elle a permis d'enregistrer 538 prises de mouillage durant l'année 2019.

Les mouillages enregistrés en 2019 concernent par ordre de priorité :

1. les navires à passagers fréquentant St Barthélémy, les Saintes (971), la Martinique et les Îles du Salut (973) ;
2. les navires de commerce en attente portuaire : principalement Dégrad des Cannes (973) ;
3. les yachts d'une longueur supérieure à 80 m en escale à St Barthélémy.

### 3.5 - Suivi des campagnes scientifiques et travaux sous-marins

Le CROSS AG suit le déroulement des campagnes scientifiques et travaux sous-marin. Il est sollicité en préparation de celles-ci pour examiner si les plans de sécurité et les conditions de préventions sont adaptés (27 dossiers en 2019). Il veille au bon déroulement de ceux-ci dans les conditions prévues par les arrêtés d'autorisation : déclaration de début et de fin de travaux, vérifications des procédures de sécurité, vérification des positions de clapages de sédiments, etc.

### 3.6 - Navires en avarie ( MAS OMI )

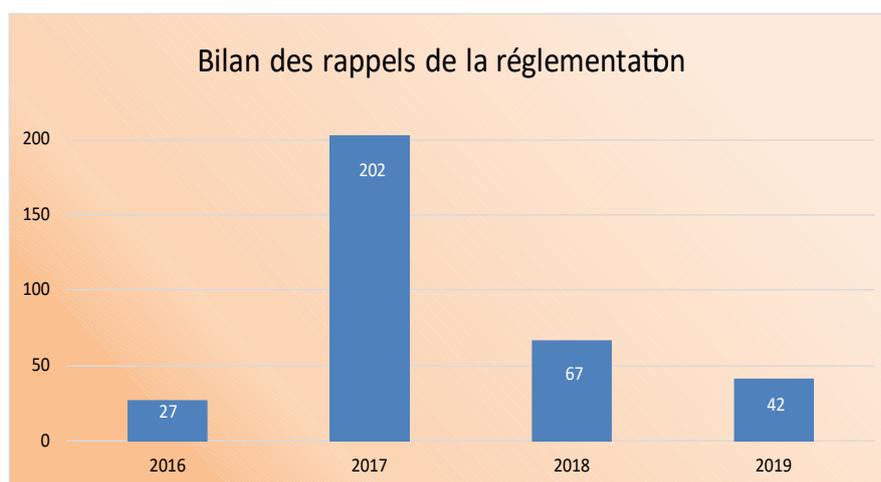
Sur un total de 04 signalements d'avaries (06 en 2018), 03 navires ont subi une avarie de propulsion et 01 navire a signalé un AIS défectueux. Parmi ceux-ci, on peut distinguer :

- Le 11 mai 2019, le tanker « **FRONT PRINCE** » est repéré stoppé grâce à une alerte ABM. Après prise de contact avec le navire, ce dernier indique subir une avarie de propulsion (fuite sur circuit de refroidissement d'huile). D'une longueur de 336 m, avec 26 personnes à bord, le « FRONT PRINCE » transporte 291769 T de *crude oil*. Le Tanker reprendra sa route après être resté 6 heures en dérive, à 265 nautiques au large des cotes de Guyane.
- Le 16 mai 2019, le remorqueur « **NORVEGIA** » (21 m de long et 06 personnes à bord) remorquant une barge de 67 m, avec 200 m de remorque, demande assistance remorquage vers Saint-Pierre en Martinique suite à une avarie moteur. Il est pris en remorque 4 heures plus tard et accostera à Saint-Pierre avec sa barge transportant 3000 T de granulats.

### 3.7 - Navires en infractions – situations anormales

Au cours l'année 2019, les navires en non-conformité ont systématiquement fait l'objet de rappel à l'ordre, le troisième rappel entraînant la rédaction d'un rapport d'infraction. Un seul procès verbal a été établi et adressé à la DM 972 et au CSN 972 pour le navire à passagers « **Bleu et or** ».

Le 22 juin 2019, le CROSS AG tente - sans succès - de contacter par VHF16 le navire à passagers « Bleu et Or » afin qu'il puisse apporter son concours sur une opération de sauvetage impliquant un kite-surfer en difficulté. Il n'y a aucune réponse du navire, malgré les appels VHF16 et ASN émis par le CROSS AG.



Les rappels à l'ordre avaient très fortement augmenté en 2017 avec l'évolution de la mission de surveillance au CROSS AG. Ils sont moins nombreux en 2018 et 2019 malgré les évolutions réglementaires. Ce qui semble marquer une bonne appropriation par les navires de la nouvelle réglementation.

### 3.8 - Conclusion du bilan SURNAV

L'intensification de la mission de surveillance de la navigation constitue un enjeu majeur du CROSS Antilles-Guyane.

L'ensemble des acteurs s'est globalement bien approprié le cadre réglementaire mis en place pour la surveillance de la navigation et la gestion des mouillages.

L'augmentation de l'activité SURNAV du CROSS AG se poursuit nettement en 2019.

Le CROSS a repensé son organisation pour faire face à cette évolution avec le poste dédié à la surveillance. Avec toutefois une limite capacitaire – liée au dimensionnement du plan d'armement – qui ne permet pas d'armer ce poste SURV en permanence.

## 4 - Surveillance des pollutions maritimes (SURPOL)

### 4.1 - Cadre réglementaire

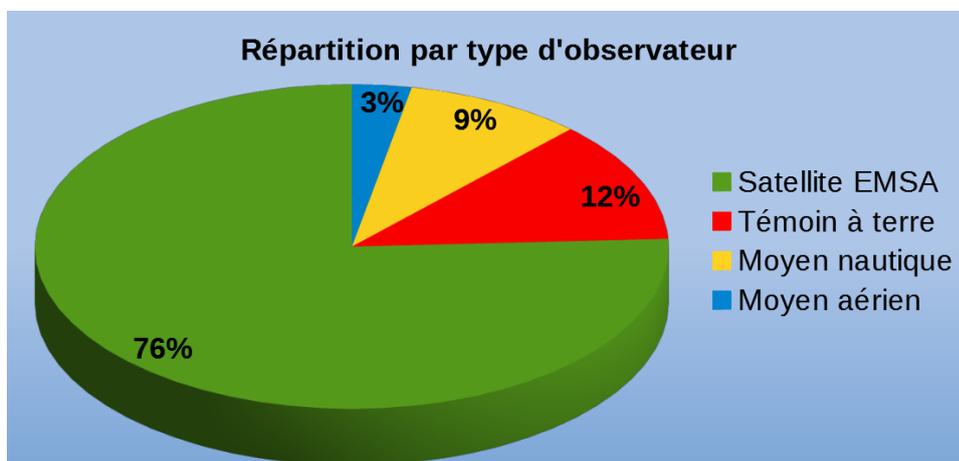
L'instruction du Premier ministre du 15 juillet 2002 relative à la recherche et à la répression de la pollution par les navires, engins flottants et plates-formes fait du CROSS le service centralisant, dans les eaux sous juridictions françaises, « les informations recueillies, quelle que soit leur origine, et assurant la coordination des interventions de recherche et de constatation des infractions nécessaires pour engager des poursuites ».

Les instructions permanentes REPREPOL élaborées par les préfets délégués du gouvernement pour l'action de l'État en Mer des zones Antilles et Guyane déclinent cette instruction dans leur zone de compétence.

### 4.2 - Chaîne d'alerte

Le CROSS Antilles Guyane reçoit la majorité des signalements de pollutions par les rapports de passage satellitaire CleanSeaNet (CSN) qui représentent les trois quarts des signalements comptabilisés en 2019 (25 sur 33). Ces reports ont doublé par rapport à 2018.

Les autres pollutions constatées sont des pollutions littorales ou proches côtières signalées par des témoins à terre ou embarqués sur des navires de l'État. Les observations par aéronefs ont été rares cette année.



### 4.3 - Bilan des observations

Pour l'année 2019, le CROSS AG a enregistré un total de 33 pollutions.

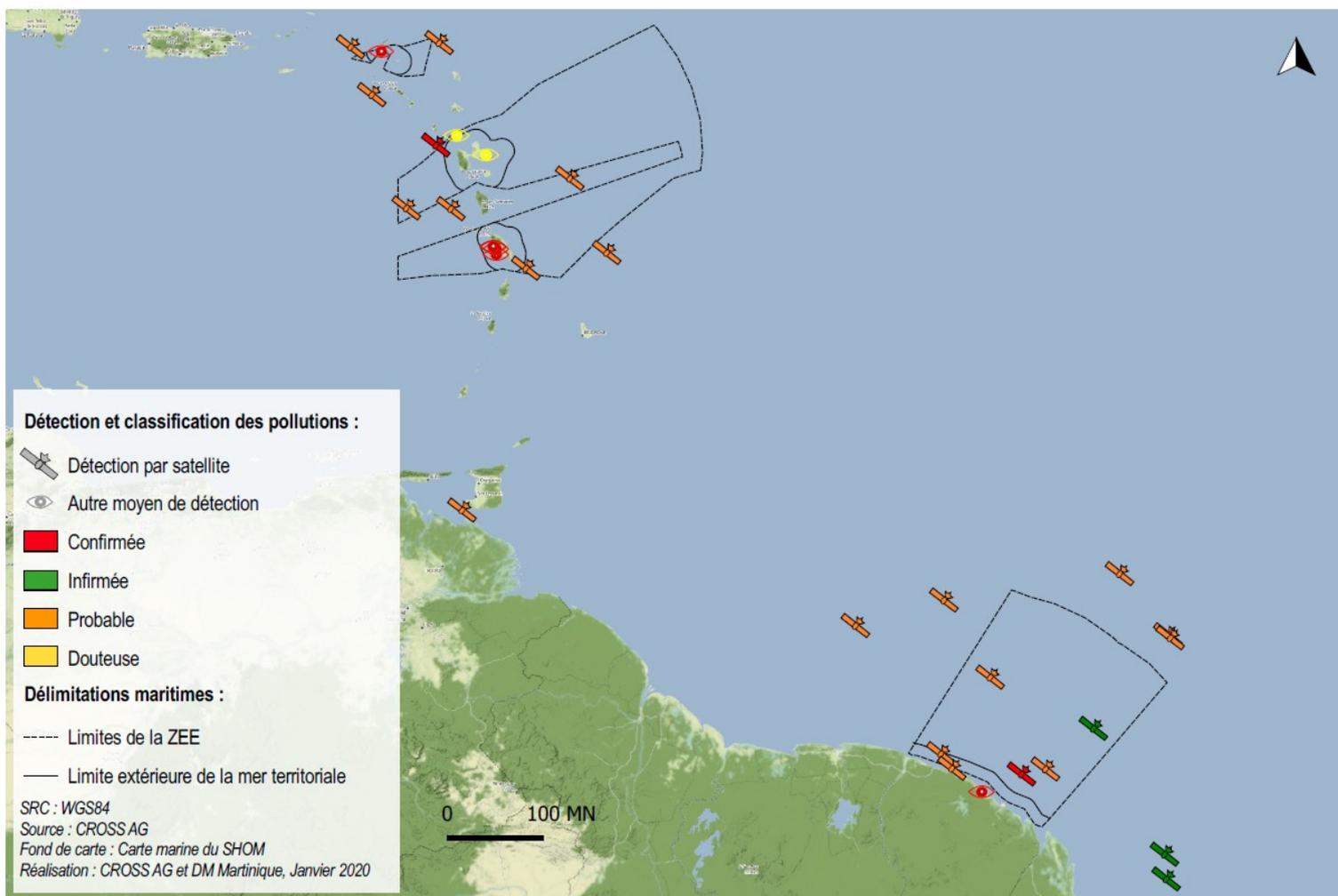
Pour chaque signalement, le CROSS AG sollicite les agents habilités de l'État pour constater la réalité et établir les caractéristiques de la pollution. Ces agents ont pu confirmer 8 pollutions dont 5 par hydrocarbures, et en infirmer 3 autres. 22 signalements n'ont pu être constatés en fonction de plusieurs paramètres (dimensions, éloignement à la côte, menace pour les territoires) et la disponibilité des moyens de constatation. Elles sont classifiées comme probable ou douteuse d'après l'origine de leur signalement.

Le système CSN a transmis cette année 25 rapports relevant 33 potentielles nappes de pollution (contre 23 en 2018) dont la superficie moyenne reste de 2 milles nautiques carrés comme en 2018. La surface totale des potentielles nappes de pollutions détectées a augmenté de 47 % par rapport à 2018 et de 140 % depuis 2016.

## 4.4 - Répartition géographique

### 4.4.1 - Vue générale des pollutions

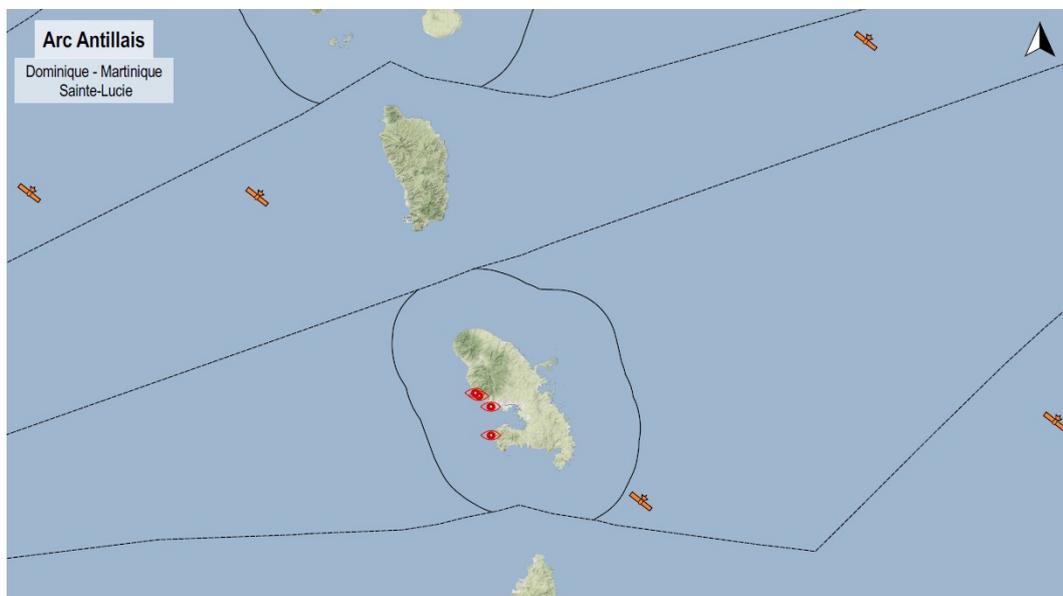
Les pollutions en mer dans la zone Antilles-Guyane en 2019



Certaines détections satellites couvrent des surfaces dépassant strictement les zones sous juridictions françaises, comme en Dominique, à Trinidad et Tobago ou au Brésil en 2019. Dans ce cas, le CROSS AG relaie les informations vers l'État côtier concerné.

#### 4.4.2 - Arc antillais

En Martinique 4 pollutions ont été classifiées comme confirmées dont 2 par hydrocarbure, 1 de nature indéterminée et 1 par des eaux usées. Les pollutions par hydrocarbures ont concerné :



- le 07/06/2019 : une remontée de bulles de gazole provenant d'une pilotine coulée plusieurs années auparavant à Case-Pilote. La pollution s'est dispersée naturellement.
- le 13/10/2019 : une irisation bien marquée autour d'un voilier au mouillage secteur Schoelcher, repérée par l'hélicoptère de la sécurité civile Dragon 972. Aucun moyen de constatation n'a pu se rendre sur place. La pollution s'est dispersée naturellement.

En 2019, aucune pollution par hydrocarbures n'a été confirmée dans les eaux territoriales de la Guadeloupe.

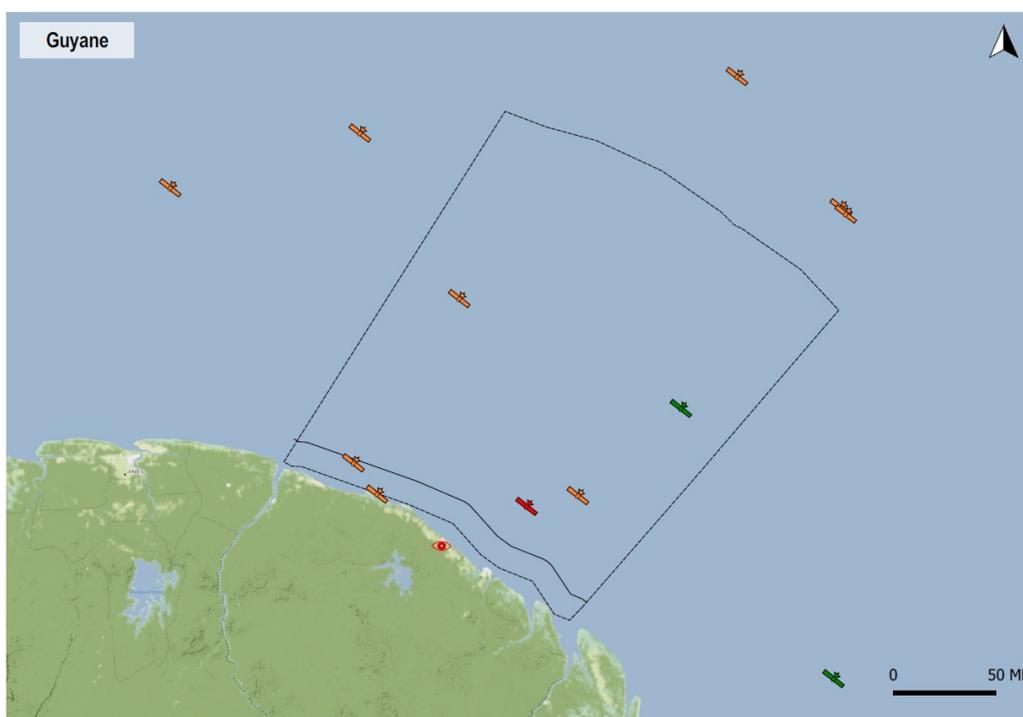


Le 19/11/2019, le Falcon 50 de la Marine Nationale a observé une nappe, détectée par le système CSN, d'aspect huileux hors ZEE à 22 nautiques dans le nord-ouest de la Guadeloupe non caractérisée comme hydrocarbure.



Pour les Iles du Nord, la seule pollution confirmée concerne un navire ayant coulé suite à une voie d'eau le 12/10/2019 dans la zone portuaire de St Martin. Un début d'irisation a été observé pendant le renflouement du navire avec la mise en place de buvards et d'un barrage anti-pollution.

#### 4.4.3 - Guyane



Les pollutions confirmées en Guyane ont concerné :

- Le 10/06/2019 : signalement d'une pollution résiduelle dans la zone portuaire de Pariacabo. Un rejet de résidus provenant du canal de rétention de la SARA a été identifié.
- Le 29/09/2019 : détection par satellite d'une pollution à 36 nautiques dans le nord de Cayenne. Après investigation par un avion de l'Armée de l'air, une pollution par hydrocarbure a été confirmée sans auteur identifié.
- Le 01/11/2019 le CROSS AG est informé par le MRCC Belem d'une pollution impactant plus de 2000 km de côtes brésiliennes. Un suivi de l'évolution de la pollution a été réalisé grâce au système CSN, permettant d'informer les autorités brésiliennes et anticiper une possible dérive en Guyane française, ce qui n'a pas été observé.

#### **4.5 - Exercice majeur**

En avril 2020 est prévu un exercice ORSEC anti-pollution « POLMAR 2020 » au large du Carbet en Martinique. Il a pour but d'activer la chaîne d'alerte et de lutte anti-pollution maritime et terrestre dans le cadre d'une Aide à navire en détresse (ANED).

#### **4.6 - Conclusion du bilan SURPOL**

Les cas de pollution confirmée en 2019 concernent des pollutions de très faible ampleur.

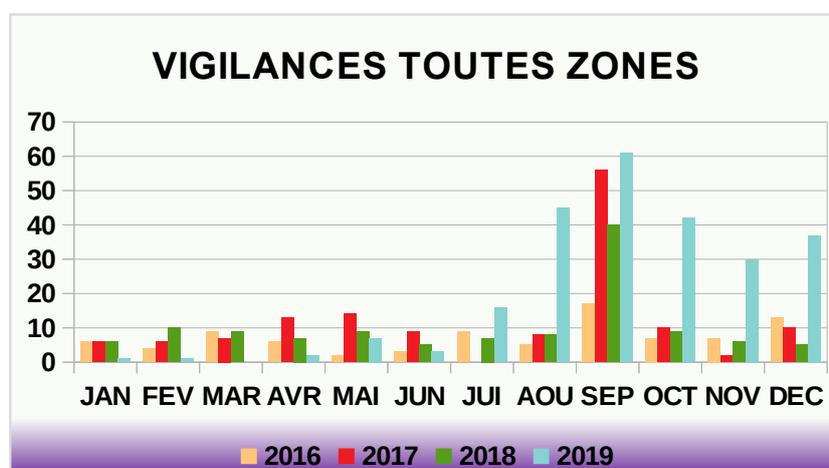
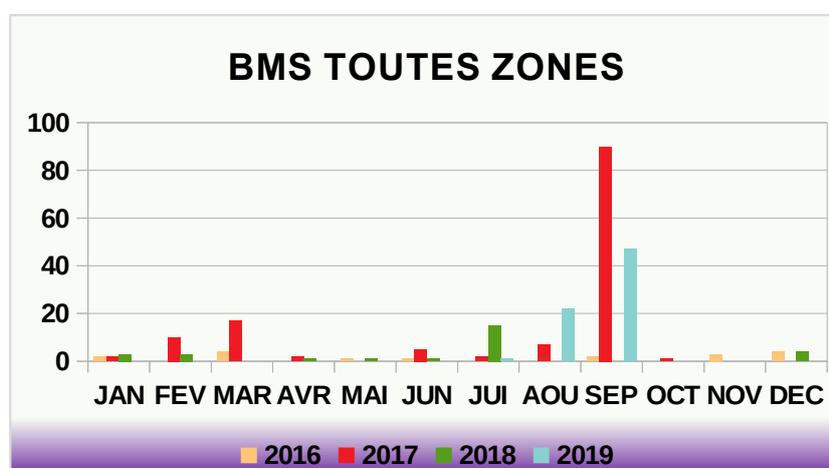
Parmi les 25 détections CSN, seules 2 ont pu être confirmées et 3 infirmées. Nombre d'entre elles n'ont pu être suivies d'une reconnaissance par observateur habilité en raison de leur très faible superficie, de leur distance à la côte, du niveau d'alerte associé considération prise des moyens disponibles.

## 5 - Renseignements de sécurité maritime (RSM)

### 5.1 - Diffusion météorologique

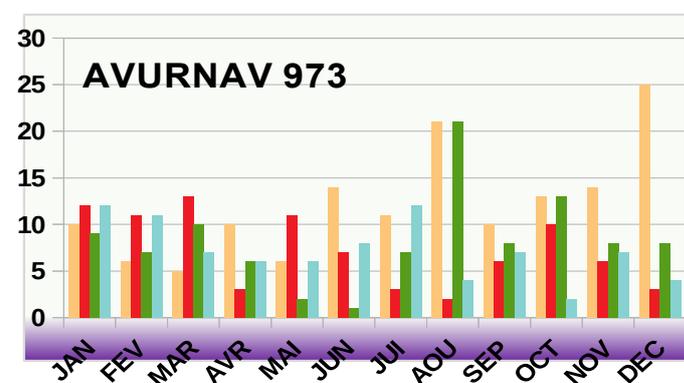
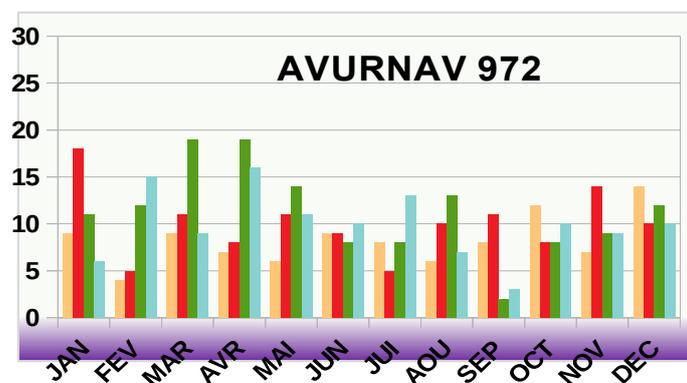
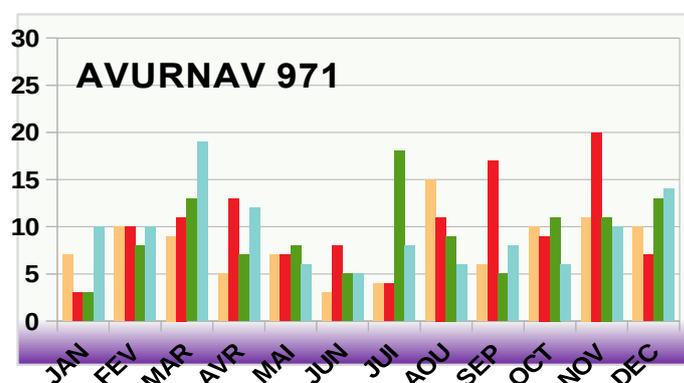
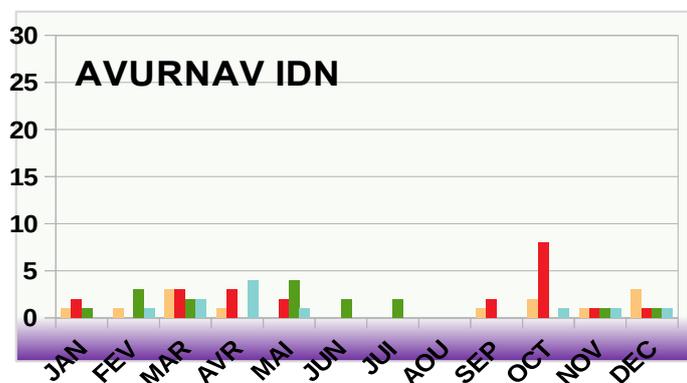
Le CROSS AG diffuse chaque jour quatre bulletins météorologiques en zone côtière à partir de ses stations VHF, réparties dans l'arc antillais (9 émetteurs/récepteurs) et en Guyane (5 émetteurs/récepteurs). Pour la zone large Antilles, le CROSS AG diffuse deux bulletins quotidiens par son émetteur/récepteur MF/HF. Sur l'année 2019, ce sont donc 21 170 radiodiffusions qui ont été opérées.

Lorsque les conditions météorologiques se dégradent, des bulletins météorologiques spéciaux (BMS) sont émis, en complément des autres bulletins météorologiques. Les informations de vigilance sont reprises dans les bulletins côtiers. L'année 2019 aura fait l'objet de nombreux BMS (70), dont 77 % uniquement pour la zone « large », et une très forte augmentation des vigilances (245, soit le double de l'année 2018), liées aux dépressions sur l'atlantique nord, qui ont généré des houles fortes et créé des situations dangereuses à la côte (mer forte et déferlantes), sur les Antilles.



## 5.2 - Information nautique

Chaque émission de bulletin météorologique est suivie de la diffusion des informations nautiques (AVURNAV), c'est-à-dire des messages informant les navigateurs de toute situation susceptible de représenter un danger, que cela soit accidentel (objet à la dérive, feu éteint, bouée déradée, etc) ou programmé (chantier maritime, tir d'artillerie, etc). À ces diffusions s'ajoutent des messages dits « sécurité », d'information générale des navigateurs. Pour l'année 2019, ce sont 330 messages, qui ont été reçus et relayés auprès des usagers de la mer, sur l'ensemble de la zone Antilles-Guyane.



## Glossaire

AIS	Automatic Identification System
ASN	Appel Sélectif Numérique
CAP	Central Alerting Post
CCMM	Centre de Consultation Médicale Maritime
CEDRE	CEntre de Documentation de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
CROSS AG	Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage Antilles-Guyane
CSN	CLEANSEANET
DCP	Dispositif de Concentration des Poissons
DDG AEM	Délégué du Gouvernement pour l'Action de l'État en Mer
EGC	Enhanced Group Call
ELT	Emergency Locator Transmitter
EMIZA	Etat-Major Interministériel de Zone Antilles
EPIRB	Emergency Position Indicating Radio Beacon
EVAMED	Évacuation Médicale
EVASAN	Évacuation Sanitaire
IDN	Îles du Nord
MAS	Maritime Assistance Service
MF/HF	Médium Frequency/High Frequency (radio)
MRCC	Maritime Rescue Coordination Center
NC	Non Coordonnée
OECO	Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale
OMI	Organisation maritime internationale
ORSEC	Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile
OZOH	Ordre Zonal Opérationnel Hélicoptère
PLB	Personal Locator Beacon
RLS	Radiobalise de Localisation des Sinistres
SAR	Search and Rescue
SCMM	SAMU de Coordination Médicale Maritime
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SMUR	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
SNOSAN	Système National d'Observation de la Sécurité des Activités Nautiques
SNSM	Société Nationale de Sauvetage en Mer
SPOC	Search & rescue Point Of Contact
SRR	Search Rescue Region
TMAS	Telemedical Maritime Assistance Service
VHF	Very High Frequency (radio)
ZEE	Zone Économique Exclusive



**CROSS Antilles-Guyane**

16 boulevard de la marne  
97200 FORT DE FRANCE  
Tél. : 196 - VHF 16  
Tél. : 05 96 70 92 92  
Fax : 05 96 63 24 50